

UFR de Sciences Économiques et Sociales
MASTER 1 Économie Écologique et Développement Durable
Année universitaire 2022-2023

Mémoire de recherche

Agroécologie : la graine d'un développement
socialement durable pour toutes



ENCADRÉ PAR
Mikaël AKIMOWICZ

RÉALISÉ PAR
Léa MOURET 22011790

Sommaire

Remerciements.....	3
Introduction	4
I. Femmes migrantes en territoires ruraux, des vulnérabilités exacerbées ?	7
A. Le territoire rural.....	7
B. Les femmes immigrantes	13
II. Un développement socialement durable pour atténuer la vulnérabilité	20
A. Comprendre les capacités	20
B. L'enjeu des politiques de développement pour assurer la durabilité sociale	31
III. L'agroécologie pour réduire la vulnérabilité environnementale et sociale des territoires ruraux	38
A. La PAC, impacts et limites sur le développement rural.....	38
B. L'agroécologie comme outil de résilience pour les territoires ruraux	46
C. L'agroécologie, un objectif socialement durable	50
Conclusion	57
Annexe	59
Annexe n°1 : Tableau synthétisant les effets des groupes dans la vie des participantes (NB : En italique, les effets rencontrés dans un groupe seulement)	59
Bibliographie	62
Table des matières.....	72
Résumé	74
Abstract	74

Remerciements

Mes remerciements vont, à mon directeur de mémoire, M. Mikaël Akimowicz, pour son encadrement tout au long de ma rédaction, pour l'aiguillage dans mes recherches bibliographiques ainsi que pour les conseils avisés qu'il m'a apportés.

Et je tiens à exprimer sincèrement toute ma gratitude, à toutes les autres personnes qui, même sans être citées distinctement dans ce mémoire, ont contribué de près ou de loin, à en garantir son aboutissement.

Introduction

Les discours portant sur le développement ne peuvent plus ignorer la notion de “développement durable”. Le Rapport Brundtland propose la définition la plus communément admise de ce concept, le “développement durable, c’est s’efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures” (INSEE, 2016). En plus de cette définition “méthodologique”, une seconde définition met l’emphase davantage sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Il s’agit ici de celle proposée par l’Union mondiale pour la conservation de la nature en 1980, pour laquelle “le développement durable est un développement qui tient compte de l’environnement, de l’économie et du social” (Gendron 2005).

La première définition du développement durable se concentre principalement sur l’aspect environnemental de la question intergénérationnelle, tandis que la deuxième définition souligne l’importance de la dimension multidimensionnelle de cette notion (Aknin et al. 2002).

Les dimensions économiques et environnementales sont largement débattues et la question d’un compromis entre ces deux dimensions est récurrente (Passet 1996). La durabilité économique implique une croissance auto-entretenu qui s’appuie sur des principes macroéconomiques équilibrés et des investissements qui ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

La durabilité environnementale met l’accent sur la lutte contre la pollution, la préservation des ressources non renouvelables, les économies d’énergie et la transmission du capital naturel aux générations futures. Cela a conduit à l’élaboration de principes directeurs et de règles de gestion qui visent à garantir une durabilité forte ou faible, le principe de précaution et la protection des ressources non renouvelables.

Cependant, le volet social du développement durable est souvent limité à la question de la pauvreté, ce qui sous-évalue la dimension sociale de la durabilité. La persistance de la pauvreté et de l’exclusion sociale pendant les périodes de croissance, la montée des inégalités et de la vulnérabilité, les inégalités de genre et l’augmentation des tensions sociales pouvant mener à des conflits soulignant l’importance de prendre en compte la dimension sociale du développement. Dans ce mémoire, nous nous intéressons plus particulièrement aux conditions qui permettent à un développement d’être durable également sur le plan social, c’est-à-dire d’être “socialement durable”. (Ballet, Dubois, et Mahieu 2004).

Selon les contextes et les auteurs, le terme “vulnérabilité” est utilisé pour désigner la fragilité, la dépendance, la perte d'autonomie, l'exclusion, l'invisibilité sociale, la précarité, la désaffiliation, etc. Partant de là, la vulnérabilité s'apprécierait davantage en étant contextualiser au sein d'un territoire tant ses explications sont pluricausales (Ennuyer 2017).

Le territoire renvoie à un ensemble de relations entre une population et un espace. Cet ensemble de relations constitue un système dans lequel chacun des deux éléments ne peut s'appréhender qu'en référence à l'autre (Requiers-Desjardins 2009). Il est également possible de considérer les spécificités de chacun de ces systèmes. Les territoires ruraux apparaissent alors comme des aires géographiques spécifiques ayant des ressources mais également des contraintes et des vulnérabilités propres. L'une des vulnérabilités majeures que l'on retrouve dans ces zones est la désertification des services public, notamment dû à la forte expansion des exploitations agricoles (Vachon 1995). Ces vulnérabilités ont alors des conséquences sur les habitants. Cependant, les inégalités de genre et la précarité professionnelle des femmes (taux d'emploi des femmes de 36,4 % en zone rurale et 41,2 % dans les zones intermédiaire) exacerbent leur vulnérabilité et impact leur autonomie (Behaghel 2008).

Dans ce contexte, l'agroécologie qui est à la fois une approche agronomique, un champ de recherche scientifique, un mouvement social et une perspective interprétative amène à repenser l'autonomie des habitants ruraux. Elle attire l'attention sur les conditions sociales et les impacts des pratiques et interventions agricoles, soulignant l'indissociabilité des changements environnementaux et sociaux afin de lutter contre les vulnérabilités. Pour cela, elle met en évidence les valeurs de justice sociale, de participation démocratique et de durabilité (Lacey 2015). Ainsi, l'agroécologie, vient à questionner le concept de développement durable en se portant davantage sur une approche systémique relie les capacités des individus à leur territoire (Kefi, Rizzo et Dubois 2022). Par conséquent, l'agroécologie s'inscrit plutôt dans une approche de développement socialement durable.

L'approche par le développement socialement durable stipule que la réduction de la vulnérabilité face aux situations précaires et fragiles repose sur la capacité de réaction des individus. Cette approche implique donc une compréhension approfondie de la structure et des capacités individuelles afin de les combiner efficacement et atteindre une réduction optimale de la vulnérabilité. L'encapacitation, qui aborde la puissance d'agir et se rapporte à l'empowerment, passerait par une implication accrue des politiques publiques dans le but d'offrir un plus grand nombre d'opportunités sociales (Mahieu 2011).

Pour illustrer ces propos, nous allons nous pencher sur deux objets de vulnérabilité, invisibilisés et qui ont des potentialités fortes, tant par leurs compétences que par leurs ressources. En ce sens, j'ai cherché ici à observer d'une part les vulnérabilités des territoires ruraux et d'autre part celles des femmes immigrées. Les femmes migrantes seront ici définies comme migrantes ressortissantes d'un pays tiers en séjour régulier âgée de 18 ans et plus. À l'heure actuelle, peu d'auteurs se sont penchés sur les problématiques spécifiques liées aux femmes issues de l'immigration en zone rurale en France. Par ce manquement, il est difficile d'appréhender l'ensemble de leurs capacités. Dès lors, mon objectif est de comprendre au cours de cette recherche comment l'agroécologie peut contribuer à réduire les vulnérabilités des territoires ruraux et des femmes immigrés et donc du lien entre transition agroécologique et réduction de la vulnérabilité. Pour cela, ce mémoire de recherche se basera sur une étude transversale de la littérature scientifique existante en France et à l'international. D'autre part, le propos abordé ici étant fortement lié à une population spécifique, une méta-analyse sera également présente afin de le rendre plus exhaustif.

Par conséquent, l'enjeu de ce mémoire est donc de répondre à la problématique : dans quelle mesure les femmes immigrées peuvent devenir des actrices d'un développement socialement durable grâce à leur implication dans la transition agroécologique ?

Pour répondre à cette problématique, nous nous pencherons dans un premier temps sur les vulnérabilités existantes autour des territoires ruraux et des femmes immigrées. Puis dans un second temps, nous mettrons en lumière comment une approche par le développement socialement durable peut contribuer à la lutte contre la vulnérabilité. Enfin, dans un dernier temps, nous verrons la transition agroécologique dans une perspective d'opportunité d'autonomisation territoriale et individuelle.

I. Femmes migrantes en territoires ruraux, des vulnérabilités exacerbées ?

Le concept de vulnérabilité englobe différentes situations où une personne se retrouve dans une position de faiblesse face aux aléas de la vie, que ce soit en raison de sa situation personnelle, telle que des contraintes excessives ou des changements dans son environnement, ou la disparition de protection. La vulnérabilité dépend grandement de la dimension temporelle. Elle peut également être partielle ou générale (Brodiez-Dolino 2015).

Dans cette partie, nous observerons les vulnérabilités spécifiques aux territoires ruraux ainsi qu'aux femmes immigrées afin de mieux comprendre ce concept et comment il se manifeste tant à l'échelle du territoire qu'individuelle.

A. Le territoire rural

La notion de territoire est devenue importante dans les années 1960, en remplacement de celle d'espace, avec l'émergence de l'aménagement du territoire et la prise en compte des besoins locaux (Gaimard 2019).

Bien que considéré initialement comme un concept géographique, le territoire a été appréhendé de diverses manières par différentes disciplines. Il est un système, un espace organisé où les différents acteurs interagissent pour le faire vivre. "Le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est lieu d'enracinement..." (Kourtessis-Philippakis 2011).

1. Vers une définition de La vulnérabilité territoriale

Le territoire peut avoir un impact sur les vulnérabilités des populations en les créant, les entretenant ou en les aggravant, mais il peut également les atténuer ou les rendre plus supportables. En plus des conditions naturelles, physiques, climatiques et écologiques, les caractéristiques économiques, sociales et culturelles du territoire peuvent rendre certaines populations plus vulnérables que d'autres. Il existe donc de multiples interactions entre les vulnérabilités et les territoires, car certaines formes de vulnérabilité sont spécifiques à des espaces géographiques particuliers (Gaimard 2019). Par exemple, certains territoires peuvent engendrer des situations de fragilité pour les populations en raison de leur contexte démographique (vieillesse de la population), géographique et écologique (climat, conditions environnementales, salubrité, etc.), économique (déclin industriel), social, culturel et politique (conflits) (Cartier 2020).

La vulnérabilité implique une résistance aux chocs plus faible. En l'occurrence, les changements sociaux, économiques ou politiques, les dynamiques macrospatiales et les conditions locales peuvent entraîner une instabilité dans la mise en valeur et l'utilisation d'un territoire. Les facteurs qui déterminent la fragilité ou la solidité d'une économie peuvent évoluer avec le temps à des vitesses variables (Giraut 2008). Dès lors, une condition favorable à une activité peut devenir défavorable comme la monoculture viticole dans le Languedoc. Au fil du temps, la monoculture a conduit à certains problèmes et défis pour la région. L'un des principaux problèmes est lié à la biodiversité dû à l'utilisation d'intrants chimiques. De plus, avec la monoculture, les exploitants sont devenus dépendants des fluctuations du marché mondial du vin. Tandis qu'une contrainte peut devenir un atout pour un nouvel usage comme les zones de haute montagne. Les contraintes géographiques et environnementales de ces zones peuvent par exemple favoriser des activités spécifiques, comme l'élevage pastoral. Les pentes herbeuses et les alpages offrent des pâturages naturels pour le bétail, tels que les moutons et les vaches, qui peuvent se nourrir de l'herbe alpine. Par conséquent, la réévaluation régulière de la valeur des potentiels et du patrimoine local amènerait à mieux les saisir (Cortes et Pesche 2013).

Ensuite, le bon fonctionnement d'un territoire dépend de sa capacité à s'adapter, se moderniser et s'intégrer dans le processus de développement en utilisant toutes ses composantes économiques, sociales et culturelles. Il est donc important de considérer non seulement les performances des entreprises, mais également la reproduction de la société dans son ensemble. Pour faire un diagnostic précis, prendre en compte un large éventail de facteurs tels que la démographie, l'économie, les conditions de vie et le niveau de développement culturel afin de les synthétiser apparaît comme un moyen efficient (Bénitez 2018).

Enfin, la fragilité d'un territoire n'est pas seulement un état, mais aussi un processus qui peut conduire à une crise économique ou sociale. Les changements dans les conditions de fonctionnement d'un territoire peuvent entraîner diverses réactions, telles que l'adaptation rapide, la marginalisation, la crise ou l'abandon progressif de l'économie traditionnelle. Ces réactions ne sont pas déterminées à l'avance, d'où la possibilité d'évaluer la capacité de réponse de la société locale à ces changements (Guérin-Pace et Guermond 2006). L'évaluation de la fragilité d'un territoire est un exercice complexe qui requiert la mise au point d'un système de références pertinent, l'utilisation de méthodes multicritères et une bonne connaissance du terrain.

2. Les causes de la fragilité des territoires

Afin de mieux saisir quelles sont les sources de la fragilité des territoires, Bontron a réalisé en 1993 des analyses statistiques et empiriques dans diverses régions françaises pour démontrer les différents facteurs de fragilité.

D'une part, il y a des facteurs structurels lourds, c'est-à-dire des éléments difficiles à modifier à court terme, tels que la faible densité démographique (sans qu'un seuil de peuplement puisse être clairement défini), le manque de diversification de l'économie avec une forte dépendance à l'agriculture ou à une seule industrie, la détérioration des structures démographiques marquée par un vieillissement excessif de la population, mais aussi l'isolement par rapport aux services et aux pôles urbains de manière générale.

D'autre part, on retrouve des facteurs plus qualitatifs, d'ordre social et culturel, qui peuvent être liés au faible niveau de formation de base de la population locale. Cela peut se traduire par un manque de mobilité géographique ou professionnelle des individus et des ménages, ainsi qu'une ouverture insuffisante de la société locale sur l'extérieur, ce qui peut entraver l'adaptation des structures et l'innovation en général. Ces difficultés peuvent également se manifester par le découragement, le manque de volonté de développement et la faible capacité à entreprendre des projets, en particulier dans les régions fortement touchées par l'exode rural.

Prendre en compte ces aspects sociaux et culturels dans l'évaluation de la fragilité d'un territoire apparaît donc une option favorable, car ils peuvent influencer l'habileté de la population locale à s'adapter aux changements économiques et sociaux et à entreprendre des actions de développement durable. Une compréhension approfondie de ces facteurs qualitatifs peut contribuer à la mise en place de politiques et de programmes de développement mieux adaptés aux besoins spécifiques des populations locales et à la promotion de l'inclusion sociale et culturelle dans les processus de développement territorial.

3. Les zones rurales particulièrement sensibles

Le monde rural cumule des spécificités démographiques et économiques peu favorables, le rendant plus fragile. L'espace rural comprend 60 % du territoire de la France métropolitaine, mais ne rassemble que 33 % de la population en 2017 (D'Alessandro, Levy, et Regnier 2021). Une densité de population faible qui vient se cumuler au vieillissement de leur population. Dès lors, la proportion des personnes âgées de plus de 55 ans dans ces territoires

est plus élevée, avec un pourcentage variant de 30,6 % à 33,1 % selon les zones, que la moyenne nationale de 25,4 % (Sabau, Blasquiet-Revol, et Lenain 2010).

Cependant, il est possible de souligner que ce déclin démographique des campagnes s'est stabilisé depuis la fin des Trente Glorieuses. De plus, ce dernier semble compensé par les migrations de populations urbaines. Toutefois, ces apports de population concernent inégalement les territoires ruraux et font apparaître certaines problématiques (Bertrand 2006). On constate que les migrations de ménages venant de l'espace urbain tendent à accentuer la part de la population faiblement qualifiée. En effet, l'emploi dans le monde rural révèle une part importante d'ouvriers de l'industrie et d'employés et un déficit de cadres et professions intellectuelles. Par conséquent, la situation de l'emploi dans le territoire rural paraît être un élément important de la pauvreté de ces territoires (Rieutort 2009).

Pour mieux saisir l'ampleur de la précarité du monde rural, les exploitations agricoles fournissent un bon exemple de fragilité. Le système agricole mis en place au sein de l'Union européenne après la Seconde Guerre Mondiale a eu des conséquences à la fois positives et négatives. Bien qu'il ait contribué dynamiser la productivité agricole, il a également causé des dommages économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires (perte d'autonomie financière, perte de biodiversité, pollution de l'eau et des sols) (Bonnotte 2021).

Les agriculteurs furent souvent confrontés à des défis tels que la faiblesse des revenus, la dépendance aux aides publiques, la charge de travail importante, les tâches administratives, les injonctions normatives et sanitaires, le manque de loisirs, le stress et la vision pessimiste de l'avenir. Tout cela peut contribuer à un sentiment de vulnérabilité et d'insécurité sociale face à l'avenir, ainsi qu'à un désarroi important. Les agriculteurs font par ailleurs face à une fragilisation de leurs liens sociaux primaires, tels que les liens familiaux et les collectifs de travail, ce qui peut diminuer la solidarité entre les agriculteurs et aggraver leur situation (Horgues-Debat 2014).

Les conséquences environnementales et sanitaires négatives du système agricole, comme la désertification des campagnes, la dégradation de l'environnement et les problèmes de santé liés à l'utilisation de produits chimiques, peuvent également affecter la santé et le bien-être des résidents ruraux et par ailleurs les agriculteurs, qui sont souvent les premières victimes de ces problèmes (Bougeard et Chartier 2021).

On constate dès lors la forte interrelation qui existe entre les individus et leur territoire, créant alors de la vulnérabilité. Cependant, d'autres facteurs permettent d'appréhender la fragilité globale des espaces ruraux (Jarrige, Thinon, et Nougaredes 2006). D'une part, on remarque que la qualité des institutions qui structurent les politiques locales varie notablement, avec une grande hétérogénéité. Les communautés de communes viables ne sont pas présentes partout, et le soutien de l'État est rarement continu. Les administrations de l'État ont fréquemment du mal à développer une approche commune des questions de pauvreté en milieu rural et se concentrent principalement sur leur propre domaine d'action. De plus, les dispositifs publics apparaissent comme peu évalués et les interventions sociales manquent souvent de coordination, avec une démarche sectorielle entre les différentes institutions sociales

Un diagnostic national et régional complet et partagé sur la précarité en milieu rural peut contribuer à mieux répondre à ces besoins. Ce travail d'observation et de définition d'objectifs doit se faire dans le cadre d'une approche interministérielle. De plus, l'État, en collaboration avec l'Union européenne, pourrait mettre à disposition des moyens pour les territoires, tandis que les régions devraient soutenir le développement des territoires ruraux. Les Conseils Départementaux pourraient alors mettre en place des outils adaptés en faveur de ces territoires. La promotion de l'intercommunalité de projets est également envisageable, car elle favorise le développement social articulé avec une approche économique basée sur des projets intercommunaux (Duvernoy et al. 2005).

Les territoires ruraux disposent de différents leviers d'action pour faire face à leurs défis. Ces leviers d'action reposent sur des partenariats durables, nécessitant l'implication de multiples acteurs, et garantissant la cohérence des interventions sociales. Ils facilitent de plus l'articulation entre le développement des activités économiques et les interventions sociales. Cependant, la mise en œuvre de ces leviers demande du temps, est évolutive et ne peut pas être directement transposée d'un territoire à l'autre (Barbarot et al. 2013).

En somme, avoir un développement local en complément du développement social dans ces territoires, permettrait de prévenir la pauvreté et la précarité pour leurs habitants, et de garantir la cohésion sociale et territoriale.

Nous avons pu observer ici comment s'explique la vulnérabilité et la fragilité des territoires. Ceci nous a ensuite amené à comprendre en quoi les territoires ruraux sont-ils particulièrement touchés par la précarité. Nous avons également pu voir l'interdépendance existante entre le territoire et les individus qui le composent. En outre, la vulnérabilité est un concept sur lequel les sciences humaines se sont largement penchées. Pourtant, le lien à l'espace a été assez peu développé et reste le plus souvent implicite dans les questions territoriales (approches "culturelles" de la vulnérabilité, rôle des différents acteurs dans l'appréhension des risques, etc.). Dans la classique définition du risque comme une fonction vulnérabilité, les géographes se sont davantage intéressés aux aléas, en particulier des aléas d'origine naturelle. Dans cette mesure, les aspects politiques et sociologiques de la vulnérabilité restent moins étudiés alors que l'identification de populations en situation de vulnérabilité conduit alors à reconnaître leurs difficultés (Beck et Glatron 2009). De ce fait, il pourrait être intéressant de se pencher sur une population spécifique, telles que les femmes immigrées, pour mieux comprendre les mécanismes de vulnérabilité qui s'opèrent au sein de cette population.

B. Les femmes immigrantes

Toutes les femmes n'affrontent pas la vulnérabilité avec les mêmes potentialités. C'est pourquoi, d'autres critères tels que la précarité de l'emploi ou bien encore la méconnaissance d'une langue peuvent renforcer la vulnérabilité. C'est notamment le cas des femmes immigrées.

Cependant, la vulnérabilité ne devrait pas être considérée comme une fatalité. Malgré leur fragilité, les femmes immigrées ont des potentialités fortes et les prendre en compte et les valoriser leur donnerait l'opportunité de devenir des actrices économiques et sociales pour une plus grande dynamique des territoires ruraux.

1. Les inégalités : important facteur de vulnérabilité

Nous l'avons vu, la vulnérabilité est un état de fragilité. Les inégalités apparaissent alors comme une perspective inhérente de la vulnérabilité, permettant d'appréhender les capacités pour y faire face. En considérant les dimensions habituelles du développement humain, on peut identifier plusieurs types d'inégalité. Elles se rapportent à différents domaines d'analyse du développement (Bénicourt 2001). Ainsi, on distingue les inégalités économiques, les inégalités sociales et culturelles, les inégalités de pouvoir ou politiques, et même les inégalités d'éthique. Cette classification prend en compte les différentes dimensions de la pauvreté et permet d'établir un lien avec les inégalités correspondantes (Paugam 2005).

Les inégalités engendrent divers facteurs de vulnérabilité, dont la pauvreté qui est souvent considérée comme un phénomène multidimensionnel (Fusco 2007). La pauvreté peut se manifester de différentes manières, que ce soit par un manque de ressources économiques, une insatisfaction des besoins essentiels, ou une incapacité à réaliser son potentiel. Ces différentes dimensions de la pauvreté sont interconnectées et peuvent se succéder dans le temps, comme illustré par l'exemple d'un ménage contraint de retirer ses enfants de l'école en raison d'une baisse de revenu. La pauvreté monétaire résultant de cette diminution de revenu entraîne une privation des conditions de vie pour les enfants, en plus d'une interruption de l'accumulation de leur capital éducatif, ce qui peut entraîner une limitation de leurs potentiels à long terme. Ce cycle intergénérationnel peut dans ce cas aggraver la pauvreté monétaire, car le manque d'un capital humain adéquat rendra difficile leur accès au marché du travail, qu'il soit formel ou informel, et par conséquent leur capacité à obtenir un revenu permanent (Paugam 2005).

On retrouve dans cette logique une expression de la trappe à pauvreté, comprenant tout mécanisme auto-renforçant qui amène la pauvreté à persister, et d'être exclue face aux risques écologiques, économiques ou sociaux (Bowles, Durlauf, et Hoff 2011) de la pauvreté auquel les femmes sont particulièrement confrontées. Elles font face à la difficulté de constituer leur propre capital humain, tout en devant gérer le capital humain du ménage en raison des rôles qui leur sont assignés en matière de reproduction, de santé, de production alimentaire, etc. Cependant, il est important de noter que les femmes ne sont pas un groupe homogène, ainsi, elles ne subissent pas toutes la vulnérabilité de la même façon.

2. La sous-évaluation des capacités des femmes migrantes

Les femmes migrantes et réfugiées sont confrontées à des insécurités économiques qui peuvent entraîner de multiples vulnérabilités. Selon l'Insee, en 2021, les femmes représentent 52% des émigrés en France. Tout comme les hommes, les femmes migrent pour diverses raisons et suivent des trajectoires variées (Dauphinais et al., 2022 ; INSEE 2021). Cependant, selon Freedman et Jamal (2008), les obstacles et les dangers liés à la migration sont souvent différents pour les femmes, car elles font face à des sources d'insécurité supplémentaires en raison des inégalités auxquelles elles sont soumises en tant que femmes dans leur situation économique, sociale et politique. Cela s'explique notamment par le fait que les emplois qui leur sont proposés sont généralement peu qualifiés, mal rémunérés et précaires, offrant une protection sociale ou juridique limitée. De plus, le fait que beaucoup de ces femmes travaillent dans l'illégalité en raison du manque de permis de travail requis rend leurs conditions de travail encore plus dangereuses et les expose à des risques de violence supplémentaires de la part de leurs employeurs (Freedman et Jamal 2008).

De plus, une orientation des rôles genrés au sein des migrations a entraîné une sous-estimation du potentiel des femmes immigrées. En effet, les théories classiques sur les mouvements de population, basées sur les perspectives néoclassiques ou structurelles, ont ignoré les femmes en tant qu'objet d'étude. Cependant, cette invisibilité s'inscrit dans un phénomène plus large de dévalorisation du rôle des femmes en tant qu'actrices économiques et sociales au sein de la société (Ouali 2004).

L'invisibilité de la migration féminine trouve ses racines dans le modèle familial patriarcal, qui considère les femmes comme dépendantes des hommes, principaux soutiens économiques et détenteurs de l'autorité au sein du foyer (Casas 2005). Les femmes sont en conséquence perçues comme les gardiennes du foyer, responsables de l'éducation des enfants, et ne sont pas directement associées à la migration (Dahinden et al. 2007). Cette vision de la migration crée un biais, car elle suppose une division sexuelle du travail dans laquelle les femmes sont destinées à l'immobilité géographique. Ce modèle misogyne continuera de prédominer pendant longtemps, malgré quelques travaux pionniers sur la migration féminine (Morokvasic et Catarino 2008). Dans cette perspective, l'image de la migration centrée sur les hommes a perduré. Les recherches se sont cloisonnées, évitant ainsi toute référence aux femmes immigrées. De ce fait, les femmes sont discriminées dans le domaine de la migration et sont souvent réduites à leur rôle de reproductrices sociales et sexuelles dans leur pays d'origine (Morokvasic 2008). Ce modèle, appliqué à la migration, révèle clairement une inégalité entre les genres, constituant un puissant moyen de les exclure du discours sur les migrations tout en légitimant cette invisibilité. Néanmoins, au fil du temps, la migration féminine a commencé à susciter de plus en plus d'études.

A partir des années 1990, avec la prolifération d'études sur les migrations issues des pays émergents et la féminisation croissante des mouvements migratoires, la perception des femmes migrantes commence à évoluer progressivement.

Dès lors, le rôle économique des femmes devient de plus en plus affirmé. Ainsi, davantage d'études visent à rendre les femmes migrantes visibles et à déconstruire les stéréotypes qui leur sont associés. Dès la fin des années 1980, l'intérêt pour la participation des femmes migrantes à l'économie mondiale se renforce. Les études féministes sur le rôle des femmes commencent à influencer le domaine des migrations, considérant les femmes migrantes comme des actrices économiques à part entière. En outre, la présence croissante de femmes dans les universités suscite un intérêt croissant pour les questions liées à la place des femmes dans la migration (Codeluppi 2013).

La participation des femmes migrantes à la vie politique dans les pays d'immigration, notamment à travers leur engagement dans des associations de quartier ou des mouvements politiques pour la défense de leurs droits, leur permet d'acquérir du pouvoir et du savoir, ce qui entraîne une redéfinition des rapports de genre (Châabane 2008). Les femmes migrantes, tout comme les femmes autochtones se retrouvent généralement unies dans leur lutte pour l'émancipation féminine. En s'engageant politiquement contre les structures politiques inégalitaires, les femmes migrantes parviennent à acquérir une autonomie politique, ce qui conduit ensuite à une redéfinition des rapports de genre à la fois parmi les femmes migrantes et les femmes autochtones (Acosta Bastidas et Mahecha Quintero 2022). L'accès des femmes migrantes à l'espace politique par le biais d'associations et de mouvements politiques leur permet d'échanger des informations, de partager leurs expériences et leurs connaissances. Ces échanges leur permettent de développer un capital social et culturel qui leur confère un certain pouvoir (Morokvasic 2015).

Cependant, il est important de nuancer le propos selon lequel les migrations conduisent à l'autonomisation professionnelle et financière des femmes. En effet, lorsque ce sont les femmes décident de migrer dans l'espoir d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie financière et sociale, elles sont souvent qualifiées et formées (Codeluppi 2013). Malgré cela, à leur arrivée dans le pays d'immigration, elles voient leurs compétences dévalorisées et se retrouvent contraintes d'occuper des emplois ne correspondant pas à leurs qualifications les rendant précaires. Pourtant, il est important de reconnaître que malgré les contraintes liées aux migrations, les femmes restent des actrices à part entière. Il est donc essentiel d'éviter de les voir uniquement comme des individus vulnérables, et de reconnaître leur capacité à être perçues autrement que comme des victimes et à être actives.

3. Les Femmes du Sud, actrices de leur émancipation

Malgré la persistance des inégalités entre hommes et femmes, de nombreuses initiatives locales, portées par des femmes, allient actions économiques et solidarité en vue d'un accès plus équitable aux droits économiques, sociaux et politiques fondamentaux partout dans le monde. En effet, les femmes se regroupent pour épargner et accéder au crédit, comme c'est le cas des self-help groups en Inde. Elles créent et animent des mutuelles de santé, comme au Sénégal ou en Inde. Elles se mobilisent pour la production, la transformation ou la vente, comme les coopératives de beurre de karité au Burkina Faso ou les groupements d'intérêt économique féminins au Sénégal. Dans de nombreuses métropoles, elles s'organisent pour prendre en charge des questions d'assainissement et de gestion des déchets. Les femmes se mobilisent également pour défendre l'accès à des emplois décents et à la protection sociale, à travers des organisations telles que la Self-Employment Women Association (SEWA) en Inde ou la Self-Employed Women Union (SEWU) en Afrique du Sud.

Selon Verschuur (2009), dans de nombreux pays du Sud, les formes d'action collective des femmes ne sont pas nouvelles. Pour faire face à leurs multiples responsabilités domestiques, agricoles, rituelles et religieuses, les femmes se sont toujours organisées. Malgré les dominations patriarcales et l'invisibilité publique, l'histoire révèle des formes ancestrales d'opposition, même si elles reposent parfois sur la dissimulation, la ruse et le contournement. Au cours des dernières décennies, les travaux d'historiens et de féministes, tant dans le Nord que dans le Sud, ont rétabli la place des mobilisations de femmes. Souvent "oubliées" par l'histoire traditionnelle, ces mobilisations ont pourtant joué un rôle essentiel dans les réformes économiques, sociales et politiques (Verschuur 2009).

De nos jours, on constate que les femmes se mobilisent partout dans le monde. Souvent en dehors des mouvements féministes reconnus et institutionnalisés, ces initiatives visent d'abord à apporter des réponses pragmatiques aux problèmes de la vie quotidienne. Cependant, elles ont également pour particularité de remettre en question les pratiques économiques, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation et de production innovantes, et de revendiquer des changements structurels (Guérin, Hersent, et Fraisse 2011). De plus, ces types d'actions démontrent bien la richesse de capacité des femmes et surtout leur volonté de se placer dans une dynamique d'actrice.

4. Un exemple d'action de valorisation : le Collectif des Femmes

Il est important de reconnaître que chaque femme migrante est unique, avec des besoins et des expériences différentes. Aussi, il est essentiel de respecter leur diversité et de prendre en compte leurs voix et leurs perspectives dans la création d'espaces de parole inclusifs et respectueux. Les actions de solidarité peuvent contribuer à donner aux femmes migrantes les opportunités de s'exprimer, de partager leurs histoires et de participer pleinement à la société qui les entoure. Partant de ce constat, Christiane De Wan et Elena Bicera de Baraibar ont créé en 1979 le Collectif des Femmes à Louvain-la-Neuve en Belgique avec l'objectif de construire un espace de parole et un réseau de solidarité à destination des femmes africaines, latino-américaines et asiatiques en Belgique.

Ainsi, pour rendre compte des actions et des impacts réalisés par le Collectif, Ivanna Patton Salinas a réalisé en 2011 un article portant sur la résilience et l'empowerment. Pour cela, elle a réalisé une série de trois entretiens. Dans les trois profils, il est notable que malgré les défis difficiles qu'elles ont dû surmonter, ces trois femmes ont réussi à se reconstruire en transformant leurs blessures et leurs traumatismes en projets de vie. Ce processus de résilience a été rendu possible en partie grâce au rôle important joué par l'ensemble du Collectif en tant que soutien pour accompagner et stimuler les "ressources internes" de Roxana, Thérèse et Martine. Ce qui est particulièrement remarquable dans cette expérience, c'est que chaque femme a réussi à transformer la racine de son traumatisme en une source de créativité et de partage. Cela leur a permis de se lancer dans des projets professionnels solidaires, en ouvrant la perspective de pouvoir gagner leur vie. Mieux encore, par la suite, ces femmes ont à leur tour agi comme tutrices et supports de résilience pour d'autres femmes, établissant de cette façon un effet d'entraînement positif (Patton Salinas 2011).

Un autre point soulevé par l'étude de Salinas (2011) est l'empowerment comme source de valorisation des savoirs et savoir-faire. Pour les institutions liées au développement, le concept d'empowerment prend une place officielle à partir de la déclaration de Pékin de 1995 qui propose "l'empowerment des femmes" comme "une stratégie-clé du développement" (Commission Femmes et Développement, 2007 cité par Salinas 2011).

Selon certaines institutions féministes et ONG de développement, pour comprendre le processus d'autonomisation, on peut distinguer quatre niveaux de pouvoir (Atol 2002 cité par Auroi et Castillo 2006). D'une part, le "pouvoir sur" qui concerne la capacité d'exercer une influence sur quelqu'un ou quelque chose. D'autre part, le "pouvoir de" qui se réfère à la possibilité d'agir en fonction de ses capacités intellectuelles (savoir et savoir-faire), de ses ressources affectives, de ses moyens économiques et sociaux. Puis, le "pouvoir avec" qui met en avant la notion de solidarité, la capacité de s'organiser pour négocier et défendre un objectif commun : dans ce cas, il s'agit d'un pouvoir social et politique. Enfin, on retrouve le "pouvoir intérieur" qui lui provient des ressources individuelles et subjectives de la personne (image de soi, estime de soi, force psychologique, etc.).

Par conséquent, la notion d'autonomisation serait étroitement liée à la possession ou à la possibilité d'acquérir des ressources internes et externes, qui déterminent la capacité à faire des choix (Kuklys et Robeyns 2005), en fonction des besoins pratiques et des intérêts stratégiques en vue d'améliorer les conditions de vie.

L'étude nous amène ensuite à constater que cette réappropriation des compétences permet aux femmes de réaliser qu'elles peuvent être autonomes et qu'elles peuvent devenir les actrices de leur propre projet et subvenir à leurs besoins sans dépendre d'une tierce personne. Elles peuvent alors s'engager dans la revendication d'intérêts stratégiques tels que la lutte contre l'isolement, la discrimination, le racisme, la pauvreté, et d'autres impératifs (Patton Salinas 2011).

En somme, les processus d'autonomisation des femmes existent, bien qu'ils soient lents, ils sont visibles et vont dans le sens d'un renforcement du pouvoir des femmes. Cependant, il apparaît qu'un accompagnement de la part des politiques publiques soit nécessaire pour permettre cette autonomisation.

L'exploitation, la déqualification professionnelle, ainsi que les discriminations légales, par exemple, mettent en évidence les inégalités entre les sexes et les ethnies. Ces facteurs sont porteurs de violence, qui reste encore largement sous-estimée et dissimulée dans notre société (Morokvasic 2008). Pour lutter contre ces violences, des espaces de solidarité se construisent pour permettre aux femmes immigrantes d'exploiter leur propre valeur. Cependant, au vu de l'importante population de ces femmes, il serait intéressant de voir comment une mouvance allant vers un développement socialement durable pourrait être une opportunité pour lutter contre leurs vulnérabilités.

II. Un développement socialement durable pour atténuer la vulnérabilité

Popularisé en 1992 au cours du Sommet de la Terre de Rio, le concept de développement durable prend en considération trois piliers, l'environnement, le social et l'économie.

Toutefois, la dimension sociale du développement durable est souvent réduite à la question de la pauvreté, ce qui sous-estime son aspect social global. Les persistances de la pauvreté, l'accroissement de la vulnérabilité, les disparités entre les genres soulignent l'importance de prendre pleinement en compte cette dimension pour le développement. Il apparaît donc essentiel de définir les conditions permettant à un développement d'être socialement durable.

Dans cette partie, nous observerons d'une part comment les capacités permettent de lutter contre les vulnérabilités et, d'autre part, en quoi les politiques de développement sont un levier pour favoriser la diffusion d'un développement socialement durable.

A. Comprendre les capacités

Un développement socialement durable offre une approche holistique et efficace pour lutter contre la vulnérabilité. En comprenant les réalités sociales, en renforçant les capacités individuelles et communautaires, et en intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales, cette approche contribue à créer des sociétés plus résilientes, équitables et durables pour tous (Dubois et Mahieu 2002). De cette façon, cette approche va prioriser une vision globale de la vulnérabilité.

Dans cette partie, nous allons nous pencher d'une part sur la remise en question du développement durable vis-à-vis de sa considération pour le volet social. Ensuite, nous pourrions observer que sont les capacités. Enfin nous pourrions observer plus précisément quelles capacités composent nos territoires.

1. Le développement durable sous-estime volet social

Dans les années 2000 vont apparaître les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), suite à la déclaration du millénaire, signée par 191 États membres des Nations unies. Cet engagement avait comme volonté de mettre en place une vision de développement qui va au-delà de la croissance économique et qui intègre les dimensions économiques, écologiques et sociales, tout en respectant les droits humains et les conditions de vie des populations (Dos Santos et Wayack Pambè 2016). En conséquence, ces objectifs représentent le premier développement alternatif, suite à l’appréhension dans les années 70 de la finitude écologique de la Terre avec des crises écologiques et technologiques particulièrement médiatisées (Seveso, Tchernobyl, Amoco Cadiz, Bhopal). Dès lors, ces événements ont contribué à remettre en question la manière dont les sociétés occidentales appréhendent les relations homme-nature. Ainsi, les principes institués par le développement durable se sont mis à guider les politiques, qui sont notamment instaurées dans les pays émergents, mais impulsées par les pays développés.

Malgré leurs apports tels que baisse de la pauvreté, augmentation de la liberté effective (Hugon 2016), amélioration de l’accès à l’eau (Dos Santos et Wayack Pambè 2016), les OMD ont été remplacés au vu des différentes critiques qu’ils ont reçus. Désigné de “cache-misère occultant les asymétries de pouvoir et de développement économique entre les pays du Monde” (Treillet 2016), ou encore comme “cherchant à réduire la complexité et la diversité du social en un ordre unifié et manipulable”, selon Foucault (cité dans Hugon, 2016). Dans ce contexte, les Objectifs du Développement Durable sont créés en 2015 dans le cadre du concept théorique de la notion de développement durable. Il est défini comme “un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs” (Brundtland, 1987, cité dans INSEE, 2016). Par cette définition, on peut observer la volonté de mettre en place une vision de développement qui va au-delà de la croissance économique et qui intègre les dimensions économiques, écologiques et sociales, tout en respectant les droits humains et les conditions de vie des populations. Par conséquent, la vision du développement véhiculée est donc radicalement différente d’une approche purement économique. Elle repose, sur une conception éthique qui accorde une importance primordiale aux droits humains, introduisant un changement pratique dans la façon de concevoir le développement (Ballet, Koffi, et Koména 2016).

Nous pouvons voir que le concept de développement durable dans sa définition initiale est plutôt vague. Cependant, bien que cette déclaration semble simpliste, elle implique que la durabilité du développement est fondée sur la satisfaction des besoins à travers les générations. Toutefois, une analyse plus poussée de cette définition permet de discerner les éléments qui la composent.

Tout d'abord, il est possible d'interpréter la notion de "satisfaction des besoins" de manière plus globale (Dubois et Mahieu 2002). Parmi les besoins, deux distinctions existent avec, d'une part, les besoins primaires comprenant l'ensemble des motivations physiologiques qui sont essentielles à la survie telle que boire, s'alimenter ou être en sécurité. Et d'autre part, les besoins secondaires qui eux interviennent dans le cadre de la socialisation comme la solidarité et la coopération. Dans ce contexte, la "satisfaction des besoins" renvoie au principe de devoir transgénérationnel de préserver et d'aménager la planète en fonction des besoins des générations futures qui seront plus nombreuses (donc plus polluantes). Par conséquent, on observe ici la perspective de long terme dont est empreint le développement durable. En ce sens, l'exemple du besoin de nourrir convenablement les hommes du XXI^e siècle est important puisqu'il s'agit d'un triple besoin. En effet, pouvoir fournir aux générations futures une nourriture de qualité, en quantité suffisante, et à des prix abordables est une condition pouvant favoriser leur bien-être. Seulement, pour atteindre cet objectif, une vision raisonnée de l'exploitation de nos ressources permettrait de les rendre durables (Bourdillon 2000).

En second lieu, la "capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins" soulève la question de la transmission des ressources disponibles d'une génération à l'autre, qu'elles soient naturelles, matérielles, financières ou encore les capacités humaines et sociales. Si ces ressources viennent à manquer, à être polluées ou mal gérées en raison de politiques inadéquates ou de catastrophes, il est peu probable que les besoins futurs puissent être satisfaits de la même manière qu'aujourd'hui.

Ces deux éléments sont complémentaires, car le premier met en avant la liste des besoins à satisfaire, tandis que le second considère l'accumulation des ressources et des capacités nécessaires pour y répondre. Le lien entre la satisfaction des besoins et l'accumulation des ressources est crucial, puisqu'il soulève la question de l'accessibilité aux biens et services, qu'ils soient marchands ou non, ainsi que la constitution de capacités par l'accumulation de différents types de ressources. Toutefois, cette accumulation ne peut avoir lieu que si la condition d'accessibilité est d'abord remplie. Par conséquent, certains individus peuvent être désavantagés.

Dans le monde actuel, la pauvreté persistante, l'augmentation de l'exclusion sociale en période de croissance économique, l'élargissement des inégalités et de la vulnérabilité, la question de l'égalité des genres et la montée des tensions sociales conduisant à des conflits, soulignent l'importance de considérer la dimension sociale du développement. Cela implique de rechercher les conditions nécessaires pour que le développement soit également durable sur le plan social, c'est-à-dire "socialement durable". Les stratégies de développement actuelles considèrent la réduction de la pauvreté comme l'objectif principal de leurs politiques publiques, ce qui peut laisser penser que la lutte contre la pauvreté épuise la dimension sociale du développement durable.

Selon Dubois et Mahieu (2004), bien que la durabilité sociale n'ait pas été beaucoup étudiée, son analyse nécessite un changement de paradigme dans les modes de pensée du développement. Tout d'abord, il est crucial de considérer la dimension sociale du développement de manière globale plutôt que de la limiter à la réduction de la pauvreté. Cela implique de prendre en compte les interactions entre les sphères économique, écologique et sociale et par ailleurs leurs effets sur la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion. De plus, la durabilité sociale implique de comprendre comment combiner de manière optimale les capacités des individus pour réduire la vulnérabilité face à ces situations. Pour ce faire, il est important de bien connaître ces capacités et leur structure.

2. L'approche par les capacités pour appréhender la vulnérabilité

Pouvoir fonctionner de manière adéquate, c'est-à-dire être capable à la fois de "faire" et d'"être", pourrait permettre d'atteindre un niveau de bien-être satisfaisant. Toutefois, ces réalisations ne sont possibles que si l'on possède les capacités nécessaires pour réaliser des actions et atteindre certains états d'être. Dans ce contexte, l'approche basée sur les "capacités", inspirée des travaux de A. Sen, se voit alors être une notion intéressante afin d'appréhender l'accès à un niveau de bien-être élevé.

La notion de capabilité, développée par Sen, repose sur la liberté concrète de pouvoir mettre en pratique différents modes de fonctionnement qui composent la vie. En ce sens, Sen exprime clairement l'idée de capabilité en tant que liberté : “Capability, as a kind of freedom, refers to the extent to which the person is able to choose particular combinations of functionings (including, inter alia, such things as being well-nourished), no matter what the person actually decides to choose” (Sen 2004 p.334). En d'autres termes, la capabilité représente la capacité d'exercer un choix libre. L'élargissement du domaine de liberté constitue le fondement de cette approche et permet d'augmenter la base d'informations à prendre en compte dans une théorie de la justice (Ballet et Mahieu 2009).

Néanmoins, selon Mahieu (2006) dans cette perspective, la liberté est étroitement limitée à la liberté de choix, ce qui conduit à une théorie du développement extrêmement fonctionnelle. Ceci s'explique, car elle ne prend pas en compte les sujets et réduit la liberté à une simple autorisation de choisir parmi certaines alternatives. Dès lors, bien que Sen aborde la question de “l'égalité de quoi ?”, il ne pose pas les questions de “l'égalité de qui ?” et “l'égalité entre qui ?”. Or, il est impossible d'avoir la liberté sans un sujet qui la soutienne.

La capabilité représente donc une version limitée de la capacité. La capacité, quant à elle, se réfère principalement à la capacité d'assumer une responsabilité. Cette responsabilité englobe un ensemble de droits et d'obligations reconnus par la personne et qui la définissent. Cette capacité est primordiale, car elle constitue le fondement du sujet de droit, lui conférant une identité personnelle et collective. Selon Ricoeur (2004), il s'agit de la capacité d'un être humain à se reconnaître lui-même en tant qu'auteur de ses actions.

De cette façon, les capacités offrent des outils d'analyse et de mesure adaptés à l'étude de la durabilité sociale (Arrow, Sen, et Suzumura 2010). En outre, cette approche permet de comprendre que les capacités des individus, résultent de leurs caractéristiques personnelles et des opportunités sociales dont ils bénéficient. Elle prend également en compte les potentialités, qui représentent les moyens dont disposent les individus grâce à leurs dotations en capital. Pour analyser les capacités, il est important de prendre en considération les potentialités, car elles permettent aux personnes vulnérables de faire face aux chocs négatifs (Rousseau 2002).

La formation des capacités est influencée par trois facteurs principaux. Tout d'abord, les biens et potentialités détenus, comprenant des actifs tels que des capitaux, des relations sociales et des croyances. Ensuite, les caractéristiques personnelles, qui peuvent affecter la capacité d'une personne à transformer ses potentialités en capacités, par exemple, une personne handicapée peut avoir plus de difficulté à le faire qu'une personne non handicapée. Enfin, on retrouve les opportunités sociales. Celles-ci peuvent se voir limiter comme c'est le cas des inégalités de genre qui peuvent limiter les réalisations des femmes et entraver la formation de capacités. Par conséquent, les caractéristiques personnelles et les opportunités sociales jouent un rôle crucial dans la transformation des potentialités en capacités personnelles (Dubois et Mahieu 2002).

Renforcer les capacités d'une personne a pour effet d'élargir ses possibilités de réalisation et d'améliorer son bien-être global. Cette amélioration peut être observée par une augmentation de son niveau de vie grâce à un emploi rémunéré, ainsi que par une amélioration de ses conditions de vie, telles que la sécurité alimentaire, le logement, l'accès à l'eau potable, la santé et l'éducation. En outre, le renforcement de ses ressources, telles que les terrains et les équipements, le micro-crédit, le capital humain, et d'autres potentialités telles que le renforcement des liens sociaux, la participation à l'exercice du pouvoir, les modes d'expression culturelle, contribuent également à améliorer son bien-être.

Dans cette perspective, aborder la notion de pauvreté en prenant en compte les critères d'accessibilité et de capacités, permettrait de la relier à la durabilité. Les définitions courantes qui distinguent la pauvreté monétaire de la pauvreté de conditions de vie, la pauvreté absolue de la pauvreté relative, la pauvreté objective de la pauvreté subjective, etc., ne sont pas remises en question pour autant. Elles se combinent toutes, à leur niveau, avec les formes de pauvreté liées à l'accessibilité et aux capacités.

De plus, la durabilité sociale implique de prendre en compte le critère d'accessibilité en premier lieu. La pauvreté est issue de la non-accessibilité ou de la difficulté d'accès à certains biens, qu'ils soient marchands ou non-marchands, matériels ou immatériels. Cette pauvreté se traduit par des manques ou des insuffisances, telles que le manque de revenu dû à l'absence d'activités rémunératrices ou d'emploi, le manque de terres ou d'outils de production, l'insuffisance de logement, l'absence de liens sociaux valorisants, ou encore la non-reconnaissance d'une identité. De ce fait, la "pauvreté d'accessibilité" doit être considérée comme un critère essentiel à prendre en compte pour assurer la durabilité sociale.

En adoptant cette approche, il devient possible de faire le lien entre la pauvreté monétaire et l'absence d'accès à des emplois rémunérateurs, ainsi que la pauvreté des conditions de vie qui résulte de l'impossibilité d'accéder à certains biens et services tels que le logement, l'eau potable, l'assainissement, les soins de santé, l'éducation, etc. L'exclusion sociale, quant à elle, découle du nonaccès systématique à un grand nombre de biens et services, tels que les biens de consommation, les services sociaux, les relations sociales et les valeurs. Plus ce nombre est important, plus l'exclusion devient généralisée, ce qui souligne l'importance des droits économiques et sociaux pour lutter contre la pauvreté (Châtel et Roy 2008).

D'un autre côté, la non-accessibilité a également pour effet de bloquer toute accumulation de potentialités. L'absence d'une activité rémunérée, limite la constitution d'une épargne suffisante pour acquérir des biens d'équipement ou construire un logement. Sans accès régulier à l'éducation, l'obtention d'un diplôme est difficilement envisageable. Sans emploi régulier, il est impossible de développer des compétences et une expérience professionnelle. Enfin, sans accès régulier à des soins de santé, la probabilité de mener une vie longue et en bonne santé sera faible. Tous ces exemples mettent en évidence le fait que la non-accessibilité entraîne une incapacité à acquérir les potentialités nécessaires à la formation de capacités.

Cela conduit à une diminution relative des capacités des individus, les rendant plus vulnérables. Lorsqu'une personne manque de capacités suffisantes, elle est plus susceptible de tomber dans des trappes à pauvreté (Bowles, Durlauf, et Hoff 2011). En outre, si les capacités ne sont pas transmises d'une génération à l'autre, certaines catégories de population seront maintenues dans la pauvreté. Par conséquent, la "pauvreté de capacités" est une deuxième distinction cruciale dans le cadre d'une vision de durabilité sociale.

Le critère de l'équité est également un aspect important de la durabilité. Dès lors, l'objectif de l'équité consiste à réguler, voire réduire, les inégalités par le biais de politiques de partage ou de redistribution. Dans le contexte de la durabilité sociale, les inégalités sont considérées sous deux formes : les inégalités d'accessibilité, qui reflètent les disparités dans l'accès aux biens et aux services, et les inégalités de capacités, qui concernent les différences dans les processus de développement des capacités. Dans ce dernier cas, les différences incluent les écarts existants dans les potentialités, les caractéristiques individuelles et les opportunités sociales.

Il existe plusieurs types d'inégalités, notamment des inégalités économiques portant sur le revenu, les conditions de vie ou la détention de biens. Toutefois, la plupart des inégalités sont d'ordre non-économique, et concerne donc l'intégration sociale, la reconnaissance culturelle, le pouvoir ou le partage de valeurs, et ont un impact sur la durabilité à travers les générations. Les inégalités intragénérationnelles ont des effets négatifs tels que la pauvreté, les tensions sociales et l'exclusion, tandis que les inégalités intergénérationnelles reflètent les disparités de bien-être entre les générations.

Le respect des trois critères de l'accessibilité, des capacités et de l'équité sont indispensables pour garantir la durabilité sociale. En effet, si l'un de ces critères est manquant, la durabilité sociale du développement ne peut être atteinte. Le manque d'accessibilité exclut une partie de la population, ce qui réduit l'équité entre les individus d'une même génération. L'absence de renforcement des capacités accroît la vulnérabilité face aux risques et, en cas de concrétisation de ces derniers, la pauvreté et l'exclusion augmentent. La transmission des potentialités aux générations futures est affaiblie, créant alors un préjudice pour les générations futures et rompant l'équité entre les générations. Enfin, en l'absence de recherche d'équité, la pauvreté et l'exclusion sociale risquent de s'accroître, provoquant des tensions sociales et des dysfonctionnements sociaux.

Par conséquent, on constate que les capacités sont influencées par un certain nombre d'enjeux sociaux. Parmi ces enjeux, on retrouve notamment des facteurs tels que l'éducation, la santé, l'emploi, l'accès aux ressources, la sécurité, la justice, l'inclusion sociale et la participation citoyenne. Cependant, pour pouvoir appréhender au mieux les enjeux sociaux, il pourrait être intéressant de d'observer de quelle façon ils sont eux-mêmes influencés par les caractéristiques des territoires. En effet, les territoires peuvent avoir un impact sur les enjeux sociaux de plusieurs manières. Par exemple, les zones urbaines peuvent offrir plus d'opportunités d'emploi et d'éducation, tandis que les zones rurales peuvent exacerber les vulnérabilités en matière d'accès aux services de base tels que les soins de santé, les transports publics ou l'éducation et les services sociaux. Les facteurs géographiques tels que la densité de population, la topographie, la distance et la qualité des infrastructures peuvent également influencer les enjeux sociaux. En conséquence, pour améliorer les capacités humaines, il est important de prendre en compte les enjeux sociaux, mais aussi les conditions territoriales dans lesquelles les individus vivent.

3. Vers la notion de capacités territoriales

Le territoire est un lieu où les actions et les attentes des acteurs se mêlent. Bien que les acteurs contribuent à la construction du territoire, l'inscription de l'individu dans celui-ci a une influence sur sa qualité de vie, ses opportunités et son identité. Les choix de vie disponibles pour la population sont par ailleurs affectés par le mode de gouvernance, les traditions locales, les institutions et l'économie locale (Requier-Desjardins 2009). En somme, il est impossible de dissocier l'individu de l'environnement dans lequel il vit. Tout comme les individus façonnent le territoire, le territoire influence aussi les individus qui y vivent, créant ainsi une relation étroite entre les deux.

Le territoire peut être considéré comme une “structure du vivre ensemble” dans laquelle les capacités individuelles sont liées au contexte environnant (Loubet, Dissart, et Lallau 2011 p.683). Pour comprendre toutes les capacités d'un individu, il est donc essentiel de prendre en compte le contexte de la société dans laquelle il se trouve (Gasper 2009). Les “structures du vivre ensemble” sont un lieu où les conditions de vie peuvent être évaluées. Ces structures appartiennent à une communauté historique spécifique et ne peuvent être réduites à des relations interpersonnelles (Stewart et Deneulin 2002). Dès lors, on peut considérer que le territoire est une “structure du vivre ensemble”, qui regroupe diverses ressources, stratégies d'acteurs et politiques publiques.

L'approche par les capacités entraîne l'émergence de la notion de "capacités territoriales", qui désignent les capacités individuelles ancrées dans le territoire et qui ne peuvent être obtenues qu'à l'échelle de ce dernier. Les capacités territoriales font donc référence aux opportunités individuelles liées à l'inscription des personnes dans le territoire. Chaque individu a accès à des ressources qui incluent différents types de capitaux, tels que le capital matériel (financier, physique, naturel) et le capital immatériel (culturel, humain, social). De plus, on peut également prendre en considération le capital politique. Ce dernier se positionne entre les capitaux naturels et culturels et représente les structures institutionnelles qui déterminent les biens collectifs, reflétant ainsi les pouvoirs et les dynamiques temporelles impliqués dans la gouvernance de ces ressources (Buchs et al., 2019 cités par Salmon et Akimowicz 2022). La valeur d'un bien ou de la propriété d'un bien pour un individu dépend de sa capacité à utiliser ce bien pour réaliser quelque chose qui est important pour lui. Par conséquent, il est important de tenir compte de la diversité des individus quant à leur capacité à convertir les caractéristiques d'un bien en actions concrètes ; c'est ce qu'on appelle la fonction de conversion.

C'est pourquoi la capacité de conversion d'un individu peut dépendre non seulement de ses caractéristiques personnelles (physiques et intellectuelles), mais aussi des opportunités qui s'offrent à lui. Ces opportunités sont influencées par l'environnement institutionnel, les conditions du marché, les politiques publiques, les normes sociales, etc. C'est pourquoi il est aussi important de connaître l'individu, les circonstances de sa vie et son environnement que de connaître ce qu'il possède.

L'individu convertit ses dotations, opportunités et caractéristiques personnelles en capacités, certaines étant liées à l'espace (comme s'appuyer sur un réseau social d'échange de semences paysannes), tandis que d'autres ne le sont pas (comme accéder à l'enseignement supérieur en étant titulaire du baccalauréat). Le processus de conversion, suivi du choix, est essentiel pour passer des dotations, opportunités et caractéristiques personnelles aux capacités puis aux réalisations. Cette approche par les capacités est donc compatible avec une approche territoriale (Loubet, Dissart, et Lallau 2011).

Par conséquent, l'approche par les capacités et plus précisément les capacités territoriales permettent de mieux intégrer la contribution de la géographie aux capacités individuelles et donc permet de mieux révéler l'ensemble des potentialités. D'autre part, comparativement à l'économie territoriale, la notion de capacité met l'accent sur l'objectif d'accroître la liberté des résidents du territoire en augmentant les possibilités de choix en termes

de comportement et d'existence. Enfin, l'approche par les capacités permet d'analyser conjointement l'ensemble des caractéristiques du territoire (ressources, coordination entre les acteurs, action collective, stratégies et politiques de développement) sous l'angle de leur impact sur les opportunités individuelles.

En somme, la durabilité sociale peut se définir comme un développement durable en terme social dans le cas où les politiques publiques, qu'elles portent sur des aspects économiques, environnementaux ou sociaux, n'amènent pas de dysfonctionnement social qui remettrait en cause les possibilités d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population actuelle et future. De plus, pour assurer cette durabilité, les politiques devraient s'inscrire dans une optique de développement local afin de répondre aux besoins endogènes des territoires. Ceci permettrait d'assurer au plus grand nombre d'individus de convertir leurs capacités.

En d'autres termes, un développement socialement durable implique de lutter contre la pauvreté en améliorant les conditions d'accessibilité et les capacités des individus, tout en régulant les inégalités et la vulnérabilité. Cette approche est en accord avec les principes énoncés dans le rapport Brundtland, qui visent à "satisfaire les besoins essentiels" et "favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains" pour "les générations actuelles et futures" en se référant aux différentes dimensions du bien-être.

Dans ce contexte, le défi est de faire en sorte que la durabilité sociale devienne une priorité lors de l'élaboration des politiques publiques afin d'éviter des situations irréversibles telles que les trappes à pauvreté, l'exclusion sociale, les migrations forcées, les conflits armés et les infanticides. Pour y parvenir, il serait envisageable de mettre en place des principes de précaution qui permettent d'anticiper les risques de dommages irréversibles, en s'appuyant sur les dimensions éthiques de la responsabilité et de l'altruisme, ainsi que sur les approches économiques de l'interaction sociale et de la redistribution (Ballet et de Bry 2001 cités par Dubois et Mahieu 2002). En utilisant cette approche, il serait possible de ne pas se limiter à la simple réduction de la pauvreté, mais d'inclure également les aspects d'équité liés à l'accès aux biens et services, au renforcement des capacités et à la transmission de ces avantages aux générations futures.

B. L'enjeu des politiques de développement pour assurer la durabilité sociale

La durabilité sociale est un enjeu majeur pour les politiques de développement. En effet, celles-ci sont souvent conçues avec l'objectif de réduire la pauvreté, en se focalisant sur des indicateurs économiques tels que la croissance du PIB ou la réduction des inégalités de revenus.

Cependant, ces politiques ont montré leurs limites dans la mesure où elles n'ont pas toujours permis une amélioration durable de la situation des populations les plus vulnérables. Il convient alors de s'interroger sur les faiblesses conceptuelles des politiques de développement actuelles et sur la manière dont elles peuvent être remises en question pour permettre une plus grande durabilité sociale.

Dans cette perspective, il est crucial de prendre en compte la vulnérabilité des personnes et les effets de l'accroissement des inégalités sur les capacités des individus, et d'innover en matière de politique publique pour intégrer ces aspects dans un nouveau cadre logique de réduction de la pauvreté.

1. La lutte contre la pauvreté ne suffit pas pour assurer la durabilité

Le développement durable est un concept qui vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans ce contexte, il cherche donc à lutter contre la pauvreté en créant des conditions favorables pour les personnes les plus vulnérables. Cependant, la réduction de la pauvreté n'est pas un élément suffisant pour permettre d'assurer la durabilité sociale. En effet, les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent entraîner des répercussions négatives en termes de vulnérabilité et d'inégalités, par exemple entraîner des dépendances à des aides financières. D'une part, les changements dans les capacités des individus peuvent accroître leur vulnérabilité. D'autre part, l'augmentation des inégalités peut compromettre les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté et mettre en péril le développement.

Chaque personne possède des capacités qu'elle peut mettre en œuvre, face à ses contraintes économiques, pour vivre en état de bien-être. L'individu n'étant pas irrationnel, il cherche à combiner ses capacités pour atteindre un niveau de bien-être souhaité (Larrère 1998). De cette façon, l'individu pourra davantage se consacrer à son emploi formel, ou bien plutôt utiliser les aides gouvernementales, ou encore pourra se consacrer à des activités informelles. C'est cette combinaison qui va définir sa structure de capacités.

Tenir compte de la structure de capacités d'une personne, permettrait une combinaison appropriée de capacités qui la rendrait moins vulnérable aux perturbations externes et, par conséquent, réduit le risque qu'elle se retrouve en situation de pauvreté. En outre, une telle combinaison augmente les chances de surmonter rapidement les difficultés, ce qui permet d'éviter les trappes à pauvreté. Cela est particulièrement important afin que les générations suivantes puissent éviter de se retrouver dans cette situation.

La structure de capacités d'une personne reste généralement stable à court terme, avec des éléments tels que le niveau d'éducation, l'état de santé, le réseau social, la capacité de travail, les moyens financiers, etc. qui varient peu. Cependant, cette structure est fragile en raison des limites inhérentes à chaque capacité individuelle et à leur interrelation. Les limites existent, par exemple, pour le travail salarié, les transferts, les activités informelles, qu'elles soient individuelles ou sociales. La substitution entre les capacités est également limitée, car bien que le travail salarié puisse être remplacé par de l'aide privée ou le revenu individuel par du revenu social, il y a des "effets de seuil" au-delà desquels les résultats attendus sont contrariés. Si ces limites sont franchies, la structure de capacités risque de devenir inefficace, voire malveillante, ce qui rendrait la personne encore plus vulnérable en raison d'effets pervers (Dubois et Mahieu 2002).

Les politiques visant à réduire la pauvreté ont un impact sur la structure des capacités des personnes dans un contexte socio-économique donné (Brodiez-Dolino 2015). Tant que les limites des capacités ne sont pas atteintes, la structure de capacité se reconstruit pour réduire la vulnérabilité de la personne. Cependant, il est possible que cette structure soit déstabilisée, malgré les efforts pour renforcer les capacités existantes. C'est ainsi que les politiques sociales peuvent paradoxalement détruire des capacités et augmenter la vulnérabilité des personnes. Cette situation est particulièrement vraie pour les femmes qui subissent une longue chaîne d'inégalités genrées, avec des limites plus étroites dans leurs structures de capacités en raison des contraintes de temps et des responsabilités familiales (Brodiez-Dolino 2015). Adopter des mesures adaptées et ciblées qui prennent en compte les structures de capacités existantes permettrait d'éviter d'accroître leur vulnérabilité.

Dans ce cadre, un développement socialement durable permettrait de renforcer les structures de capacités tout en préservant les relations entre certaines capacités, dans des limites acceptables. Lorsque des changements structurels sont apportés par le développement, cela entraîne inévitablement une modification des capacités, telles que des changements dans les relations sociales ou une diminution des transferts sociaux, conjointement à une amélioration du revenu individuel. Toutefois, prendre en compte la fragilité de la structure de capacités, en évitant les chocs excessifs à court terme sur les capacités personnelles pourrait maintenir une approche stable. Cela suppose une bonne connaissance des capacités personnelles et sociales.

2. La croissance, inhibiteur ou accélérateur de précarité ?

La croissance économique est souvent considérée comme un objectif majeur des politiques économiques et des stratégies de développement des pays. Elle permet d'augmenter la production de biens et services, de créer des emplois et de générer des revenus supplémentaires. Cependant, la croissance peut également avoir des effets négatifs, notamment sur l'environnement et les inégalités sociales. Le principe de croissance en lui-même génère des disparités en termes d'opportunités pour les individus, en fonction de facteurs tels que la région, l'époque, le groupe social, etc. De ce fait, des inégalités apparaissent sous différentes formes : spatiales, temporelles, sexuées, physiques (biens durables, cheptel, équipement, finance), humaines (santé et éducation, alimentation) et sociales (relations sociales) (Orsetta, De Serres, et Ruiz 2014).

Lors d'une phase de croissance, il est possible que la pauvreté ne diminue pas, en raison de l'augmentation concomitante des inégalités. Ce phénomène, déjà constaté pour la pauvreté monétaire, se reproduit par ailleurs pour les autres formes de pauvreté, telles que les conditions de vie, et entraîne une réduction moins rapide de la pauvreté que prévu initialement.

La montée des inégalités peut avoir des conséquences négatives sur la cohésion sociale en générant des tensions susceptibles d'aboutir à des conflits. Toutefois, la mise en place de formes de redistribution peut contribuer à réduire ces tensions en redistribuant les revenus, mais également en répartissant les pouvoirs politiques, les liens sociaux et la reconnaissance identitaire. La cohésion sociale est un actif potentiel qui peut être transmis aux générations futures. Si cette ressource venait à être altérée par une intensification des tensions sociales, cela compromettrait le développement durable.

Dès lors, le renforcement des inégalités d'accès aux biens et services se traduit par une aggravation des inégalités de capacités, ce qui a deux conséquences néfastes : la réduction de la pauvreté est ralentie et la cohésion sociale se fragilise. En outre, certains travaux mettent en évidence l'impact négatif des inégalités sur la croissance, lorsqu'elles sont considérées comme des différences dans la possession d'actifs. Ceci soulève la question de la redistribution des bénéfices de la croissance et montre que la régulation des inégalités est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté (Attanasio et Binelli 2004).

Ces deux exemples qui portent sur la vulnérabilité individuelle et la répartition des inégalités, illustrent que les politiques actuelles de lutte contre la pauvreté ne permettent pas de garantir un développement durable. La variable clé dans ce domaine est la distribution des capacités des individus, qui peut être appréhendée selon différents angles : à l'échelle individuelle, entre personnes d'une même génération, ou en tant qu'élément de transmission entre générations.

Le constat de certaines faiblesses conceptuelles des politiques de développement peut être relevées : d'une part, la vulnérabilité des personnes n'est pas suffisamment prise en compte dans la lutte contre la pauvreté des capacités. D'autre part, les effets de l'accroissement des inégalités, notamment de capacités, sont souvent ignorés. Il serait cependant envisageable d'intégrer ces deux aspects dans un nouveau cadre logique de réduction de la pauvreté, qui englobe les trois critères de durabilité exposés précédemment, mais cela nécessiterait des innovations en matière de politique publique.

Dans cette optique, les politiques de développement peuvent être plus efficaces et plus équitables en impliquant les femmes dans les processus de décision et en leur donnant accès aux ressources et aux opportunités. En effet, les femmes sont des actrices clés pour un développement socialement durable, car elles sont souvent les premières affectées par les impacts économiques, sociaux et environnementaux négatifs, en particulier dans les communautés marginalisées telles que les migrants.

3. Des innovations sociales pour l'autonomie des femmes migrantes

L'inclusion des femmes migrantes dans les politiques publiques est un enjeu majeur pour un développement socialement durable. En effet, les femmes migrantes rencontrent fréquemment des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la justice et aux droits fondamentaux. Dans ce contexte, la mise en place de mesures globales visant à répondre à leurs besoins spécifiques peut contribuer à renforcer leur capacité à s'intégrer dans la société d'accueil et favoriser l'autonomisation.

De ce fait, la société française se doit d'offrir une insertion professionnelle réussie aux étrangers présents sur son territoire, non seulement pour leur bien-être, mais aussi pour le bénéfice de la société dans son ensemble (Gasper 2009). En ce sens, les ministères de l'Intérieur et du Travail ont reçu la mission, suite au Comité interministériel à l'immigration de juin 2018 et au comité interministériel sur l'immigration et l'intégration de novembre 2019, de mettre en place des mesures visant à promouvoir l'intégration par le travail. L'accent est mis en priorité sur le renforcement de l'accompagnement pour la reconnaissance des compétences professionnelles et des qualifications acquises par les étrangers dans leur pays d'origine, ainsi que sur leur orientation vers les organismes appropriés pour leur certification.

Cependant, on constate que les femmes migrantes peuvent faire face à plusieurs barrières à l'emploi, notamment la maîtrise insuffisante de la langue, l'absence de qualifications, les difficultés de mobilité, les problèmes de garde d'enfants et les stéréotypes culturels liés à leur pays d'origine. Par conséquent, le gouvernement a décidé de mettre l'accent sur l'accès à l'emploi des femmes migrantes récemment arrivées en tant que deuxième priorité. (Long 2020). En effet, plus de 47% des personnes ayant signé le CIR¹ sont des femmes, dont 62% ont déclaré avoir exercé une activité professionnelle et 40% avoir suivi des études supérieures avant leur arrivée en France. Bien qu'elles puissent jouer un rôle moteur dans l'intégration des familles, leur taux d'activité et d'emploi en France est inférieur à celui des femmes françaises. De plus, leur entrée sur le marché du travail est plus difficile et intervient plus tardivement que celle des hommes étrangers ou des femmes françaises (Réseau européen des migrations 2021).

¹ La signature d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans le parcours d'intégration républicaine qui dure 5 ans.

Dans ce sens, un plan d'action national a été élaboré afin de favoriser l'accès à l'emploi des étrangères. Pour cela, le plan s'est basé sur différentes actions telles que, d'une part, mieux considérer la situation de l'insertion professionnelle des femmes et des étrangères spécifiquement en recueillant par exemple des données sur les bonnes pratiques européennes en matière d'insertion professionnelle des femmes étrangères. D'autre part, en améliorant l'orientation des femmes vers l'emploi, par exemple en créant les conditions pour permettre l'inscription et la prise de rendez-vous à Pôle emploi par un accompagnement dans les démarches en ligne.

En plus de ses efforts institutionnels, le gouvernement français soutient les initiatives associatives pour accompagner spécifiquement les femmes étrangères vers l'emploi. En effet, par le biais d'appels à projets, des subventions sont accordées aux porteurs de projets associatifs. La DIAN² s'engage par exemple pour soutenir des projets d'envergure nationale, menés par des têtes de réseau comme la fédération nationale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), capables de couvrir plusieurs territoires. Les préfets relaient et financent également des actions sur le terrain, à partir des crédits alloués par la DIAN.

C'est dans cette perspective que les résultats positifs des "Territoires d'Intégration", une initiative lancée en 2019 pour une démarche innovante de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, ont été confirmés avec la création de Contrats et Projets territoriaux d'accueil et d'intégration des femmes migrantes (CTAI/PTAI) en 2021.

Depuis 2019, la DIAIR³ a initié la signature de 18 Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) entre les services de l'État et des métropoles, ainsi que trois nouveaux projets actuellement en cours de discussion, pour un engagement financier de plus de 10 millions d'euros. Plus de 300 actions ont été soutenues sur les territoires et en 2021, sept de ces contrats ont été étendus à l'ensemble des étrangères primo-arrivantes, marquant une évolution de la dynamique partenariale. Les Projets territoriaux d'accueil et d'intégration (PTAI) ont également été étendus aux communes et aux territoires plus ruraux, avec 180 actions d'intégration consacrées aux étrangères primo-arrivantes dans 39 départements et 12 régions (dont deux régions ultrapériphériques), pour un engagement financier de près de 5

² Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN) est chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'intégration des étrangers primo-arrivants en France et d'accès à la nationalité française.

³ Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés

millions d'euros en 2021 (plus de 12 millions depuis 2019) et un bénéfice pour plus de 19 000 primo-arrivants en 2021. Près de 87 % de ces projets ont proposé des actions d'apprentissage du français, d'accompagnement global ou d'accès à l'emploi (DIAN et DGEF 2021).

Par conséquent, des actions peuvent être mises en place en faveur de l'intégration des femmes migrantes afin de leur redonner l'accès à l'ensemble de leurs capacités. Cependant, ce travail d'accompagnement par les associations doit de plus être pérennisé par des politiques de développement concrètes pour assurer un développement socialement durable.

D'autre part, si les politiques de développement à destination des femmes migrantes sont un premier pas pour réduire leur vulnérabilité, il est également possible d'envisager des politiques de développement rural portant sur l'agroécologie pour réduire les vulnérabilités territoriales. En effet, la transition agroécologique offre de nombreuses opportunités pour les zones rurales en termes de création d'emplois, de protection de l'environnement et de renforcement des capacités locales. Ces politiques peuvent contribuer à la résilience des populations face aux défis climatiques et économiques, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et des inégalités territoriales. De plus, elles peuvent favoriser l'autonomisation des femmes en leur offrant des perspectives d'emploi et en valorisant leurs compétences.

III. L'agroécologie pour réduire la vulnérabilité environnementale et sociale des territoires ruraux

Dans le contexte de l'après-guerre, l'Europe met en place la Politique agricole commune (PAC) en 1962 afin d'atteindre l'autosuffisance. Cet objectif est rapidement atteint grâce à la très forte augmentation de la productivité, mettant l'Union européenne au centre des exportations internationales.

Cependant, ces gains de productivité ont provoqué la montée de tensions environnementales, mais également économiques et sociales. Pour s'adapter aux problématiques locales, par diverses réformes de la PAC ont été réalisées. Néanmoins, le système agro-industriel qu'elle soutient suscite encore de vives oppositions et des alternatives ont vu le jour pour permettre un développement rural durable, comme l'agroécologie.

Nous allons voir dans cette partie comment la PAC, par ses évolutions, tente de répondre aux besoins du développement rural. Puis, nous observerons en quoi l'agroécologie est une opportunité tant territoriale que sociale pour favoriser la résilience et lutter contre la vulnérabilité.

A. La PAC, impacts et limites sur le développement rural

La Politique agricole commune mise en place en 1962 en Europe a grandement contribué à façonner le paysage agricole européen. Ses objectifs étaient alors d'accroître la productivité de l'agriculture, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Nous observerons dans cette partie, d'une part la volonté de l'Europe de dynamiser sa productivité agricole via le soutien au prix. D'autre part, nous nous pencherons sur la division des piliers de la PAC. Enfin, nous aborderons plus spécifiquement le second pilier comme outil de développement rural, avec ses apports et ses limites.

1. Un soutien au prix déconnecté du développement rural

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction des structures agricoles, les gouvernements ont cherché à promouvoir et à organiser les activités de production pour répondre aux besoins croissants de consommation. L'objectif à l'échelle nationale était d'introduire le secteur agricole dans une logique industrielle car alors considéré comme une

industrie comme les autres. Supposé en retard, il apparaissait impératif de renforcer la position de l'agriculture dans l'économie globale en suivant l'exemple de pays tels que le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas. Dans cette optique, une orientation a été choisie politiquement dans les années 1950, dans le but de garantir aux agriculteurs un niveau de revenus équivalent à celui des autres catégories socio-professionnelles (Allaire 1989).

Pour atteindre cet objectif, la première Politique agricole commune (PAC) reposait sur l'utilisation d'organisations communes de marché (OCM). Ces OCM étaient un ensemble d'instruments qui influençaient la production, stabilisaient les prix et régulaient l'offre de produits agricoles en fixant un prix minimal auquel les producteurs pouvaient vendre, connu sous le nom de "prix d'intervention" (Noël 1997). Des droits de douane variables assuraient une préférence communautaire, et la différence entre le prix européen de référence et le prix mondial était financée par les consommateurs européens. Ce système était complété par des aides à l'exportation. Lorsque les cours mondiaux baissaient en dessous du prix d'intervention, les autorités communautaires achetaient les produits agricoles au prix garanti. Elles se chargeaient ensuite de les revendre lorsque les prix augmentaient, de les stocker (dans le cas des céréales), de les transformer (par exemple, le lait en beurre ou en poudre), voire de les détruire (pour les fruits et légumes) (Bourgeois et Pouch 1993).

Dans les faits, la mise en place de cette politique reposait sur le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA). La majeure partie de ce fonds, soit près de 90 %, était allouée à la section "garantie", qui finançait les achats publics visant à maintenir les prix, le stockage des produits agricoles et les subventions à l'exportation, au détriment de la section "orientation", qui était dédiée à l'innovation et à la promotion des produits. En 1969, le budget de la PAC représentait près de 80 % du budget total de la Communauté économique européenne. Les agriculteurs européens étaient alors assurés de pouvoir toujours vendre leurs produits à un prix garanti, ce qui les encourageait à produire davantage, à moderniser leurs exploitations et à les agrandir. En conséquence, les surfaces cultivées, les rendements et les revenus des agriculteurs ont augmenté, atteignant les objectifs initiaux de la PAC (Fosse et al. 2019).

Dès lors, le modèle de l'agriculture productiviste a permis une forte expansion de la production et l'intégration du secteur dans l'économie globale. Cependant, il se voit remis en question à partir de 1992, suite au Sommet de la Terre de Rio, où est introduit le concept de développement durable. Le modèle industriel se voit alors critiqué par son approche qui assimile secteur agricole et monde rural. Ceci se constate notamment par les orientations de la PAC favorisant l'industrialisation de l'agriculture aux dépens d'un véritable développement rural. Dans ce contexte, ce modèle se voit remplacé par la vision d'un développement rural dans lequel on retrouve une association, dans une perspective à long terme, entre une logique de production agricole et une logique de valorisation territoriale des espaces ruraux (Dupraz, Léon, et Pech 2001).

2. Création des piliers de PAC pour répondre à des nouvelles exigences

Outre les aspects économiques, environnementaux et de santé, la PAC vise également à encourager le développement économique et social des zones rurales, en particulier depuis la réforme de 1999 qui a divisé cette politique en deux piliers pour une meilleure structuration.

À partir des années 1970, l'offre excédait la demande pour de nombreux produits, ce qui a entraîné la nécessité de limiter les excédents de production, ce qui pesait de plus en plus sur le budget de la PAC. Divers instruments ont été mis en place pour contrôler l'offre, tels que des primes pour l'arrachage des vignes. La réforme la plus radicale a concerné la limitation de la production laitière avec l'introduction des quotas laitiers en 1984. Malgré cela, l'Europe a dû recourir de plus en plus au stockage, ce qui était coûteux. Ainsi, en 1991, les stocks européens de céréales atteignaient 25 millions de tonnes. Le budget de la PAC, qui s'élevait à environ 21 milliards d'euros courants en 1985, n'a cessé d'augmenter pour dépasser les 33 milliards d'euros en 1991, représentant 57 % du budget total de l'Union européenne, qui ne représentait lui-même qu'environ 1 % du PIB de l'UE (Champetier 2003).

De plus, les exportations vers le marché mondial, à des prix considérablement inférieurs aux prix européens grâce aux restitutions à l'exportation, ont entraîné une diminution du prix mondial des cours agricoles, ce qui a suscité l'indignation des pays tiers. Les restitutions étaient utilisées pour compenser l'écart entre les prix des produits agricoles en Europe et les prix mondiaux, en subventionnant l'exportation de certains produits agricoles vers des pays tiers. Ces pays ont pointé du doigt le protectionnisme européen, affirmant qu'ils étaient confrontés à une concurrence déloyale et qu'ils étaient exclus de l'accès au marché communautaire. Leurs

actions, dans le cadre des accords du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), ont conduit à une révision approfondie de la PAC (Dechambre 2007).

Dans ce contexte, la réforme MacSharry de 1992 a joué un rôle crucial. Selon Fosse et al (2019), son objectif était de rapprocher les prix intérieurs des produits agricoles des prix mondiaux et de réduire les incitations publiques à la surproduction. Cela s'est traduit par une forte baisse des prix garantis aux agriculteurs européens, soit environ 35 % pour les céréales et 15 % pour la viande bovine. En contrepartie, un système d'aides directes a été mis en place, basé sur la surface des exploitations agricoles et un rendement de référence. Ces aides, liées aux choix de production plutôt qu'aux rendements, représentaient alors 5,6 milliards d'euros, sur un budget total d'approximativement 34 milliards d'euros en 1992. Le montant de ces aides directes n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2003, atteignant 29 milliards d'euros courants, en raison de la diminution continue des prix d'intervention, ainsi que des élargissements successifs de l'Union européenne et de l'inflation.

En 1999, dans le but de prévenir les excédents de production anticipés avec l'élargissement prévu de l'Union aux pays d'Europe de l'Est, l'UE a continué à réduire les prix garantis et les a partiellement compensés par une augmentation des aides directes. Cependant, ces réformes n'ont pas été suffisantes pour freiner un modèle de développement agricole basé sur l'expansion et la spécialisation des exploitations, où la mécanisation et l'utilisation intensive d'intrants industriels se substituent au travail humain. Effectivement, les aides directes étant liées à la surface des exploitations, les plus grandes exploitations bénéficiaient de plus d'aides, ce qui continué d'encourager l'agrandissement. En 2000, les 20 % des exploitations les plus grandes recevaient 62 % des aides directes (Desriers 2000).

Dès lors, les conséquences négatives de la PAC sur l'environnement, en particulier la qualité de l'eau et la biodiversité, ont continué à s'aggraver. C'est à ce moment-là que l'idée de l'introduction d'un deuxième pilier de la PAC axé sur le développement rural a émergé dans le cadre de la réforme de l'Agenda 2000, en complément du premier pilier qui comprenait les aides directes au revenu (Champetier 2003). Ce deuxième pilier regroupait un ensemble de mesures préexistantes, cofinancées par les États membres et l'Union européenne. Il s'agissait d'aides visant à soutenir les investissements, l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages et la protection de l'environnement, auxquelles les agriculteurs pouvaient adhérer sur une base volontaire. Parmi ces mesures, les mesures agroenvironnementales (MAE) compensaient les coûts supplémentaires et les pertes de revenus liés à la mise en œuvre par les

agriculteurs de pratiques améliorant l'état de l'environnement, dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Ainsi, dans le souci d'adopter une approche axée sur le verdissement, l'une des principales mesures de la réforme de la PAC de juin 2003 consistait à mettre en place le découplage, c'est-à-dire la dissociation entre les subventions et la production agricole (Butault, Gohin, et Guyomard 2006). Cela s'est concrétisé par l'introduction du droit au paiement unique (DPU), qui était versé aux agriculteurs en fonction de références historiques, indépendamment de ce qu'ils produisaient. De cette façon, dès 2007, les aides découplées représentaient près de 30 milliards d'euros sur un budget total de 55 milliards de la PAC (Berriet-Sollicec et Trouvé 2010).

De son côté, la France a choisi de calculer ces aides sur la base de références individuelles, ce qui signifiait que les aides perçues par les agriculteurs français dépendaient des aides qu'ils avaient reçues au cours des années 2000, 2001 et 2002, et également de la répartition de leurs productions à cette époque. Les DPU étaient versés en échange du respect des normes environnementales, de santé publique et de bien-être animal (Chatellier 2020). Cependant, les pénalités associées au non-respect des exigences étaient modestes, tout comme le taux d'inspection sur le terrain, ce qui constituait deux limites du dispositif. De plus, une limite plus générale résidait dans le niveau d'ambition relativement faible de la conditionnalité, compte tenu du déclin des prairies permanentes, de la simplification des rotations et des associations de cultures et des paysages agricoles. Ces trois limites ont alors motivé l'introduction de mesures de verdissement lors de la réforme de la PAC de 2013, dans le but de lutter contre les vulnérabilités territoriales découlant du découplage (Détang-Dessendre et Guyomard 2020).

3. Second pilier : développement rural ou agriculture durable ?

Le second pilier de la PAC est fondé à partir de 1999 dans le sillon de "l'Agenda 2000" avec l'objectif de favoriser le développement rural (Barkaoui, Daniel, et Butault 2009). Ce second pilier de la PAC répond alors à une demande croissante de la société pour une prise en compte de la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine naturel, l'aménagement équilibré du territoire et des campagnes vivantes (Berriet-Sollicec et Trouvé 2010).

Dans ce contexte, les États peuvent s'appuyer sur le système de cofinancement associant les financements nationaux au financement du FEADER⁴ pour pouvoir développer leurs mesures portant sur le développement rural (Rochdi 2020). En outre, cette nouvelle orientation vise à apporter une plus grande cohérence à la politique de développement rural en adoptant une approche stratégique fondée les besoins endogènes des territoires. L'élaboration des programmes de développement rural s'établissent au sein d'un plan stratégique national établi en consultation avec les acteurs du milieu rural.

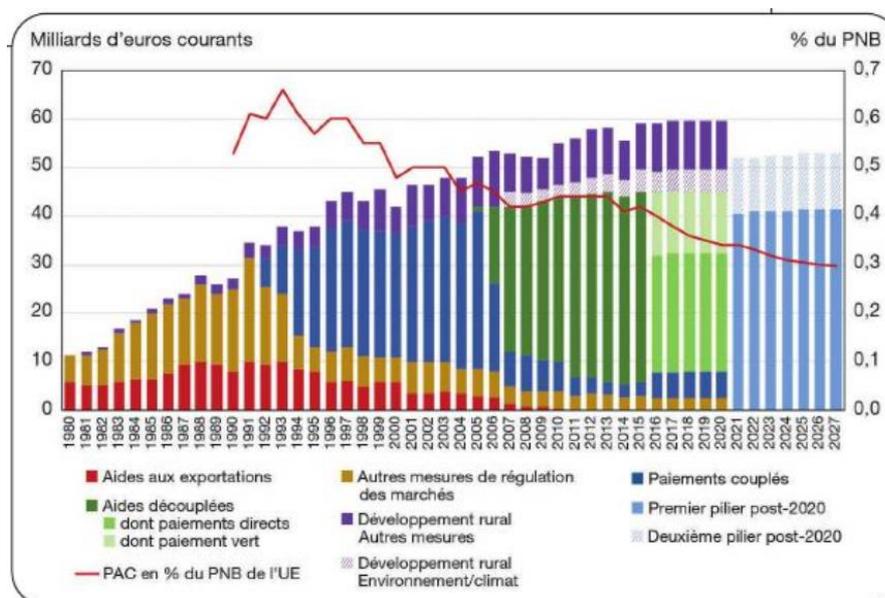
Dans cette optique, l'approche Leader⁵ sera intégrée au sein du deuxième pilier des programmes de développement rural (Dechambre 2007). Ce programme est un élément central du deuxième pilier de la PAC, car il soutient des projets qui s'inscrivent dans une stratégie locale de développement des zones rurales, élaborée et portée par un Groupe d'Action Locale. Ces groupes peuvent regrouper à la fois des acteurs publics tels que des élus locaux, et des acteurs privés tels que des entreprises, des coopératives ou des associations. L'approche Leader encourage les acteurs locaux à définir des actions adaptées à leur contexte spécifique, en favorisant une approche ascendante (bottom-up) plutôt que l'imposition de mesures préétablies. Toutefois, il est observé que d'une campagne Leader à l'autre, la démarche a tendance à limiter l'initiative endogène en soutenant certains acteurs qui deviennent les intermédiaires locaux chargés de mettre en œuvre les orientations décidées au niveau politique supérieur. Les diagnostics territoriaux, qui font partie des dossiers de candidature au programme Leader dans près de 80 % des pays européens, illustrent clairement cette tendance : la plupart d'entre eux adoptent une approche mimétique et normative et ont finalement pour objectif principal de justifier l'éligibilité du territoire local à recevoir un soutien financier (Chevalier et Dedeire 2014).

Le graphique 1 met en évidence la mutation significative des instruments de la PAC depuis 1992. On peut noter tout d'abord que les subventions à l'exportation, qui constituaient la moitié des dépenses de la PAC en 1980 et ont atteint leur apogée à 10 milliards d'euros dans les années 1987-1993, sont désormais inexistantes.

⁴ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

⁵ Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

Graphique 1. Évolution du budget annuel de la PAC et de sa structure entre 1980 et 2027, en milliards d'euros courant (axe de gauche) et en pourcentage du produit national brut de l'Union européenne⁶



Source 1 : Commission européenne, DG AGRI (Détang-Dessendre et Guyomard 2020)

Les autres dépenses de marché, qui constituaient environ les deux tiers des dépenses de la PAC en 1991 (environ 20 milliards d'euros), ont diminué au fil des réformes successives de la PAC, témoignant de l'affaiblissement des mécanismes d'intervention. En revanche, les aides de soutien des revenus ont suivi une trajectoire radicalement différente. Quasiment inexistantes avant 1992, elles représentent dorénavant 70 % du budget de la PAC en 2017. Initialement octroyées sous la forme d'un soutien couplé, elles ont progressivement fait l'objet d'un découplage à partir de 2005.

En 2017, les fonds européens alloués au deuxième pilier de la PAC se sont élevés à 14,3 milliards d'euros. Cette somme représente 24 % du coût total de la PAC, ce qui correspond à une proportion légèrement supérieure à celle observée au début des années 2000. On remarque également que 30 % du financement est consacré aux mesures liées à l'environnement et au changement climatique (Détang-Dessendre et Guyomard 2020).

⁶ Le graphique 1 retrace l'évolution du budget de la PAC et de sa structure, répartition entre les différentes mesures, sur une longue période, depuis le début des années 1980 à aujourd'hui. Les montants sont exprimés en euros courants, sans tenir compte de l'inflation.

Néanmoins, il est aussi révélé que les projections post-2020 prévoient encore un budget limité pour le deuxième pilier. L'obligation faite aux États membres de consacrer plus de 30 % de leur enveloppe FEADER aux objectifs environnementaux et climatiques pourrait ainsi se trouver contrebalancée par la baisse potentielle de son budget.

D'autre part, la simplification de la PAC post-2020, se caractérise principalement par le transfert de la responsabilité de définir, suivre et contrôler les politiques agricoles aux États membres, ce qui entraîne un transfert considérable de la charge administrative sur eux. Dans ce contexte, il est évident que cette future PAC pourrait être bien moins "commune". Dans un tel scénario, où les États membres bénéficient d'une grande autonomie dans le choix des mesures à mettre en œuvre, les risques de distorsion de la concurrence au sein de l'UE sont réels. Il existe également un risque que les États membres se détournent des ambitions environnementales, sociales, nutritionnelles et le bien-être animal. Cependant, on peut y voir aussi une opportunité pour la France de définir une politique agricole qui dépasse la logique économique, qui a souvent privilégié des instruments peu efficaces collectivement. Cette réforme pourrait donc constituer une véritable possibilité de définir les orientations d'une politique plus efficace et plus en adéquation avec les aspirations de la société (Fosse et al. 2019).

Toutefois, cette "nouvelle PAC" devra projeter ses ambitions dans un modèle où l'agriculture joue un rôle important dans la construction d'un territoire, la gestion des ressources renouvelables, la création d'emplois et la promotion d'une culture locale. Par conséquent, pour qu'elle puisse s'intégrer au mieux sur son territoire, elle doit bénéficier de politiques de développement rural tournées vers une plus grande durabilité (Coudel et al. 2012). En ce sens, la perspective de la mise en place d'un agrosystème porté par l'agroécologie amènerait à un développement rural socialement durable permettant de lutter contre la vulnérabilité des territoires, mais également des individus.

B. L'agroécologie comme outil de résilience pour les territoires ruraux

Depuis la moitié du XXe siècle, l'agriculture intensive s'appuie principalement sur des ressources fossiles, souvent nocives et limitées. Cette nouvelle organisation a provoqué une réduction de sa résilience face aux changements climatiques, induite notamment par l'homogénéisation des cultures et l'utilisation d'intrants de synthèse, provoquant alors un risque d'insécurité alimentaire.

Cependant, afin d'atteindre un développement socialement durable, il apparaît capital que les pays soient capables d'assurer leur souveraineté alimentaire de manière durable. Pour y parvenir, de nouvelles approches sont nécessaires telles que l'agroécologie, faisant appel aux sciences agronomiques, à l'écologie, aux sciences sociales et aux connaissances locales, elle permet de concevoir des systèmes alimentaires résilients.

1. Un système agricole devenu vulnérable

La vulnérabilité d'une société se réfère à sa propension à être impactée par un changement brusque ou graduel de son environnement, ce qui peut inclure des événements catastrophiques naturels. Toutefois, ces changements peuvent également être plus insidieux, se produisant sur une longue période ou de manière irrégulière, tels que la pollution, les changements climatiques, ou les variations de la diversité et de la quantité des espèces végétales et animales (Mathis et al. 2016).

En ce sens, l'agriculture s'inscrit comme facteur de vulnérabilité. En effet, ce secteur est responsable de la disparition de 75 % de la biodiversité cultivée entre 1900 et 2000 (FAO 2010). Selon Meynard (2012), cette perte est notamment due à la spécialisation régionale réalisée au cours de l'industrialisation du secteur agricole. Dès lors, une homogénéisation des cultures s'est opérée pour permettre l'intensification des rendements. Avec l'appauvrissement de la biodiversité cultivée, le manque de résistance des plantes aux aléas climatiques et au parasitisme s'est développé. C'est de cette façon que les intrants chimiques sont devenus essentiels au système de culture intensif actuel. Ces choix, bien que favorables pour obtenir des niveaux élevés de production, accroissent aussi les risques d'impact environnementaux négatifs.

Pour faire face à ces impacts, des alternatives existent, comme la résistance variétale. Néanmoins, elle est le plus souvent considérée comme un complément aux pesticides, et non comme un moyen de lutte privilégié (Meynard 2012). Pourtant, d'après Oliver et al (2015) une plus grande diversité génétique adaptative pourrait accroître les chances de trouver des génotypes tolérants à une perturbation environnementale spécifique au sein d'une population. Cela peut réduire l'impact des perturbations sur la population et renforcer la résilience de l'écosystème. Par ailleurs, la persistance de génotypes tolérants à l'échelle locale peut favoriser des taux de rétablissement de la population plus élevés, ce qui peut contribuer à améliorer les fonctions de l'écosystème. Les différentes variétés de plantes peuvent faire partie de la diversité génétique permanente, ce qui est plus probable lorsque la taille effective de la population est plus grande.

2. Le changement climatique menace notre sécurité alimentaire

Les changements environnementaux ont toujours été une occurrence normale et périodique dans les écosystèmes. Cependant, l'activité anthropogénique, telle que la conversion des terres, les émissions de carbone, l'épandage de produits chimiques et l'introduction d'espèces invasives, contribue à l'accélération et à l'intensification de ces changements (Oliver et al. 2015). Aujourd'hui, on constate que ces changements ne sont pas sans conséquences. En effet, la perturbation des agrosystèmes entraîne avec eux des répercussions qui fragilisent l'ensemble de territoires.

Selon la FAO (1996), "la sécurité alimentaire existe lorsque toutes les personnes, en tout temps, ont accès physique et économique à une alimentation suffisante, saine et nutritive leur permettant de couvrir leurs besoins nutritifs et satisfaire leurs préférences alimentaires de manière à leur assurer une vie saine et active". En l'occurrence, le changement climatique affecte la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions : accès, disponibilité, utilisation et stabilité. Tout d'abord, le changement climatique affecte la production alimentaire, et donc la disponibilité des denrées alimentaires. Ainsi, il aura donc également un impact sur l'augmentation et la volatilité des prix des denrées alimentaires. Dès lors, il y aura des répercussions sur les revenus des petits producteurs et sur le pouvoir d'achat, ce qui restreindra l'accès à la nourriture pour les populations les plus précaires (Ambrosi et Hallegatte 2005).

Ce constat a été notamment visible dans le cas de la France lors de la crise sanitaire de la COVID-19 en 2020. Bien que l'agriculture ait prouvé sa capacité de résilience, le modèle alimentaire français a dévoilé plusieurs de ses faiblesses, à commencer par les dépendances qui menacent la pérennité du système agricole français. En outre, 60 % des fruits et 40 % des légumes consommés en France sont importés. Il en est de même pour la moitié des volailles et un quart de la viande bovine. Aujourd'hui, plus de 50 % des denrées alimentaires viennent de l'exportation, notamment en provenance des Amériques (Lambert 2022).

Dans ce contexte de forte dépendance, la FAO (2016) montre que les populations les plus exposées sont celles qui dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles et dont la capacité de réaction est très limitée. En conséquence, les répercussions des modes d'agriculture intensive sont inégales et affectent particulièrement les ménages les plus pauvres et particulièrement les femmes, compte tenu de leur vulnérabilité et de leur accès limité aux ressources.

3. Renforcer la résilience des systèmes agricoles

Selon Janicot et al. (2015), étant donné la difficulté de prévoir avec précision les changements climatiques à venir, il convient de renforcer la capacité d'adaptation des systèmes agricoles plutôt que de chercher des solutions.

Dès lors, selon Simon et al (2021), le concept de résilience apparaît comme une nécessité. La résilience se réfère à la capacité d'un système à surmonter des perturbations et à retrouver un fonctionnement souhaité, ce qui permet à une société de mieux supporter un choc négatif en fonction de son organisation et de sa gestion de l'environnement. Cette capacité est évaluée en fonction de la capacité de réponse et de la gravité de la perturbation subie, et implique une capacité d'apprentissage sur le long terme, en particulier pour les systèmes gérés par des humains.

Il est envisageable de renforcer la résilience des systèmes agricoles, mais cela nécessite la mise en place de mesures très spécifiques adaptées à chaque système et à chaque région. Les acteurs locaux doivent donc adopter une série de mesures, dont les axes doivent s'adapter en fonction des conditions locales (Janicot et al. 2015). Il est possible d'atteindre différents niveaux de résilience dans les systèmes agricoles. En outre, des pratiques telles que la promotion des races locales, l'utilisation de semences paysannes, l'agriculture intégrée et la boucle des cycles de nutriments peuvent également contribuer à renforcer la résilience des systèmes agricoles. En ce sens, l'agroécologie, en questionnant l'organisation des systèmes à différentes échelles et leurs interrelations, de la plante jusqu'au système alimentaire territorialisé, favorise la conception de systèmes de production plus résilients (Simon et al. 2021).

L'agroécologie, qui englobe divers aspects est une pratique agricole, un champ de recherche scientifique, un mouvement social. Il s'agit donc d'une approche qui offre une vision globale mettant en lumière la complexité des pratiques et de leurs interactions systémiques (Lacey 2015). Cette notion amène effectivement à comprendre et valoriser les services écosystémiques fournis par les interactions au sein d'un système spécifique. Elle permet par ailleurs de les renforcer afin d'améliorer l'efficacité et la résilience du système (FAO 2016).

4. La nécessité d'un environnement institutionnel favorable

L'agroécologie remet en question les structures économiques et politiques qui régissent la distribution des cultures et des pratiques agricoles dans différentes régions du monde, ainsi que la manière dont les denrées alimentaires sont échangées et la richesse qui en découle est répartie. Par conséquent, il apparaît capital que le secteur agricole puisse bénéficier d'un environnement institutionnel enclin à sa transition vers l'agroécologie.

Les institutions qui favorisent l'augmentation et la stabilisation des rendements de la production agricole sont indispensables pour la transition des agriculteurs vers des systèmes plus résilients (Arslan, Belotti, et Lipper 2016). D'une part, mettre en place des réformes majeures permettrait de garantir une adoption massive et équitable des alternatives agroécologiques, afin de réaliser leur plein potentiel en matière de sécurité alimentaire durable. Il est crucial que les agriculteurs aient accès aux marchés locaux et régionaux et reçoivent le soutien de leur gouvernement en termes d'accès au crédit, aux semences et aux technologies agroécologiques. Pour atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics devront réduire les coûts liés à l'accès aux marchés et créer des instruments réglementaires pour réduire les écarts de pouvoir économique et politique entre les petits et les grands exploitants. D'autre part, il sera nécessaire que les politiques agricoles s'inscrivent dans une démarche d'autonomisation des paysans en explorant davantage le développement des approches durables. L'importance des intérêts économiques et institutionnels de l'approche agro-industrielle classique reste aujourd'hui un frein de la diffusion de l'agroécologie (Altieri 2002).

En somme, il apparaît capital de mobiliser de nombreux outils politiques pour renforcer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face au changement climatique. Pour ce faire, il est important de développer une stratégie intégrée qui englobe l'agriculture, les politiques et mesures de sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, le développement rural et la justice sociale afin de réduire tout autant la vulnérabilité des territoires que celle des individus.

C. L'agroécologie, un objectif socialement durable

Nous avons pu voir précédemment que l'agriculture moderne s'appuie sur différents outils technologiques pour assurer ses rendements et une compétitivité élevée. Cependant, la compétitivité agricole ne repose pas seulement sur les intrants. Aujourd'hui, partout en Europe, des politiques de déréglementation du travail amènent à repousser toujours plus loin les limites socialement acceptables. Exploitation, mauvais traitements, non-rémunération, logement indigne, précarité, ces mots reflètent la réalité de nombreux travailleurs migrants dans l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Dans ce contexte, l'agroécologie apparaît comme un mouvement de lutte pour l'autonomie paysanne avec l'objectif de créer un nouveau projet de société. Ainsi, nous pourrions par ailleurs observer comment elle peut, grâce à une approche féministe, amener les femmes autochtones à être plus résilientes face à leurs vulnérabilités dans une perspective de projection pour les femmes migrantes.

1. Le système industriel favorise le recours à une main d'œuvre migrante

Aujourd'hui, il est facile pour les migrants de trouver du travail dans le secteur agricole (Potot 2012). Cependant, l'évolution des modalités juridiques et pratiques liées à la migration des travailleurs saisonniers suggère à ces travailleurs de ne pas chercher à s'établir de manière permanente (Morice et Michalon 2008). De ce fait, l'agriculture, bien qu'elle offre une certaine liberté de mouvement, permet et justifie surtout, au prétexte de la saisonnalité, la flexibilisation de la circulation globale de la main-d'œuvre migrante. Dès lors, cela participe au phénomène de marginalisation des migrants et de leurs familles (Darly et al. 2021).

En Europe, les politiques visant à fermer et à contrôler les frontières se multiplient, ce qui engendre des appréhensions liées à l'immigration. Dans ce contexte, où la majorité des travailleurs agricoles sont des migrants, se retrouvent, en raison de leur statut, vulnérables, privés de certains droits et marginalisés. Les employeurs peu scrupuleux du secteur agricole, ayant des difficultés à trouver des travailleurs nationaux, suffisamment flexibles et obéissants, profitent de cette vulnérabilité pour imposer des conditions de travail précaires et parfois dangereuses (Diallo 2019).

Ainsi, l'invisibilité des saisonniers étrangers et leur acceptation des conditions de travail les plus dures, associée à l'injonction d'un modèle agricole concurrentiel, permettent et encouragent l'exploitation des saisonniers. En effet, pour les agriculteurs, la recherche de productivité et de flexibilité de la main-d'œuvre, accroissent les exigences et attisent la concurrence entre les travailleurs (Potot 2010). Les demandeurs d'emploi locaux sont par exemple décrits comme manquant de volonté, de motivation et de fiabilité. Quelques agriculteurs vont même jusqu'à profiter de la situation lorsqu'ils privilégient le recours à des personnes en situation irrégulière en leur faisant miroiter des promesses d'embauche ou de régularisation, ils les maintiennent sous une domination certaine (Potot 2010).

La plupart des travailleurs saisonniers étrangers demeurent invisibles et sont réticents à dénoncer leurs conditions de travail. Dans ce contexte, la nécessité d'une approche strictement juridique, basée sur la défense des droits individuels, comme le montrent les rares cas portés devant les tribunaux est largement insuffisante. En effet, les dénonciations doivent porter non seulement sur les abus, mais également sur le système qui les permet, construit et soutenu par des choix politiques en matière agricole, économique et migratoire. Les luttes contre l'industrialisation de l'agriculture, les conditions de travail dégradantes, les violations des droits et les discriminations envers les travailleurs étrangers doivent être liées pour défendre les travailleurs migrants (Teulière et Souchet 2008).

L'existence de tels dégâts, aux droits humains et au droit du travail, sont intrinsèques au système agro-industriel. La destruction de la paysannerie, des économies et sociétés locales ont donc permis à l'agro-industrie de bénéficier de cette main d'œuvre peu chère, déracinée et corvéable. Face à ce constat, l'agroécologie s'inscrit comme mouvement d'autonomisation (Confédération Paysanne 2015).

2. Agroécologie et autonomisation

Sen et Nussbaum utilisent le terme "autonomie" pour désigner une capacité qui englobe non seulement les capacités individuelles qui se développent par l'éducation et la pratique (les capacités internes), mais également les conditions sociales, politiques et économiques qui permettent l'exercice de ces capacités (Foray 2017).

En ce sens, l'agroécologie s'inscrit dans une démarche d'"encapacitation" (Demeulenaere et al. 2017). L'agroécologie est un mouvement social visant à promouvoir l'accès à la terre pour les petits propriétaires et les coopératives agricoles, ainsi qu'à mettre en place des politiques et des programmes de souveraineté alimentaire pour garantir la sécurité alimentaire de toutes les populations. Ces mouvements s'inscrivent en outre dans une dynamique de contestation centrée sur la problématique de l'autonomie paysanne. Seulement, toucher à l'autonomie paysanne, c'est toucher à des problèmes qui nous concernent tous, et non plus seulement les paysans (semences, brevets, échanges commerciaux, agronomie, OGM, eau, énergie, représentation politique, Europe, etc.). C'est donc un problème global que l'on tente de résoudre par des solutions globales (Lacey 2015).

En outre, les producteurs et leurs organisations peuvent également gagner en autonomie grâce à la pratique de l'agroécologie en exerçant leur pouvoir collectif au sein de mouvements sociaux locaux, territoriaux, nationaux et internationaux (Pimbert 2015 cité par Anderson et al. 2021). Ce processus permanent et collectif de construction constitue un enjeu majeur pour les producteurs qui y trouvent une forme de sociabilité entre pairs, qui renforce leur sentiment d'autonomie et leur permet d'échapper au rôle de simple exécutant que leur réserve l'organisation industrielle de l'agriculture (Demeulenaere et Bonneuil 2010).

Par conséquent, l'agroécologie est donc un nouveau projet de société. Grâce à son approche systémique, l'agroécologie permet de comprendre l'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation, en considérant les particularités des cultures et des êtres humains qui la façonnent. De ce fait, elle ne se limite plus à l'agronomie, mais s'ouvre à l'économie, la politique, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, etc., dans une démarche transdisciplinaire qui revendique une dimension politique. De cette façon, elle vise à concevoir des systèmes alimentaires en plaçant l'humain, notamment le paysan, au cœur du projet (Servigne 2012). Néanmoins, l'agroécologie en tant que telle n'aborde pas explicitement le patriarcat et d'autres formes d'inégalités fondées sur le genre qui peuvent saper un processus de transformation socialement juste (Galvão Freire 2018). Si les fondements théoriques et les principes de l'agroécologie sont ancrés dans la promotion de l'équité, sa pratique ne le reflète pas toujours (Van Der Ploeg 2012). De cette façon, des auteures amènent à une réflexion tournée vers une agroécologie féministe.

3. L'agroécologie féministe

Selon Khadse (2017), il est essentiel que l'agroécologie intègre pleinement la perspective féministe. En tant que mouvement social et pratique qui remet en cause les injustices sociales telles que la privation des droits fonciers des femmes, l'appropriation des terres, l'accaparement des territoires, la privatisation de l'eau et de la biodiversité, l'agroécologie doit prendre en compte et aborder ouvertement les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées.

Pour que les pratiques et les politiques agroécologiques soient mises en œuvre efficacement, la participation des femmes en tant que protagonistes est indispensable. Ainsi, le mouvement agroécologique doit encourager la formation et le recrutement de femmes, notamment en tant que coordinatrices et dirigeantes. Pour ce faire, il est essentiel que les femmes disposent d'espaces adaptés pour grandir, diriger, échanger, apprendre et gagner de l'argent dans le cadre de l'agroécologie (Khadse 2017).

En effet, d'après Seibert et al. (2019), les luttes féministes et agroécologiques sont des éléments fondamentaux pour la réalisation du droit à l'alimentation, à la promotion de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire. Seules les transitions qui s'inscrivent dans une perspective systémique et qui déconstruisent un modèle oppressif amèneront les femmes à devenir autonomes. Par cette dynamique, les femmes pourraient avoir une implication égale dans la prise de décision concernant leurs territoires, leur production et leur vie.

Par conséquent, l'agroécologie féministe s'inscrit comme un modèle agricole alternatif dans lequel toutes les femmes pourront obtenir la reconnaissance et la valorisation de leur travail productif sans distinction de genre et promouvoir des relations de respect et d'égalité entre toutes les personnes. En ce sens, des initiatives de femmes émergent afin de mieux comprendre les freins et les dynamiques spécifiques auxquels elles font face.

4. La non-mixité choisie : prendre conscience de son genre pour s'émanciper

Le Réseau CIVAM⁷ est un réseau associatif qui promeut une agriculture plus respectueuse de l'environnement, durable et solidaire, ainsi qu'une alimentation locale au sein des communautés. Les CIVAM se basent sur les principes de l'éducation populaire et encouragent la formation de groupes de pairs pour collaborer à la transition agroécologique. En partenariat avec la recherche, ils s'engagent à identifier, documenter et partager les facteurs qui favorisent les changements de pratiques agricoles.

Dans ce contexte, Dupuy (2021) a mis en évidence que la participation des agricultrices à des groupes CIVAM en non-mixité choisie de femmes a favorisé l'adoption de changements liés à la transition agroécologique. Ici, l'auteure examine spécifiquement l'action collective de trois groupes de femmes agricultrices et rurales au sein du réseau CIVAM : ADAGE (Ille-et-Vilaine), ADAR (Indre) et Haut-Bocage (Deux-Sèvres).

⁷ Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

En France, la non-mixité suscite actuellement des débats, principalement en raison de l'importance accordée à la mixité sociale par les politiques françaises. La non-mixité est souvent perçue comme du “communautarisme” ou une forme de ségrégation socio-spatiale (Talpin 2018). Cependant, plusieurs sociologues soulignent que la mixité reproduit les rapports de domination sociale et les discriminations (Moreau de Bellaing 1999). Par conséquent, les pratiques de non-mixité visent à promouvoir l'émancipation des groupes marginalisés en favorisant leur prise de parole autonome, dans un espace où une forme de proximité sociale est ressentie (Larcher 2017). De ce fait, la non-mixité est considérée comme un outil temporaire et non comme une fin en soi.

Dans le domaine agricole, les femmes ont adopté la non-mixité à des fins diverses, bien que ces démarches soient généralement peu politisées. Étant donné l'étroite relation entre la sphère privée et professionnelle, remettre en question les rapports de pouvoir liés au genre dans les exploitations pourrait mettre en péril l'ensemble d'un mode de vie. Pourtant l'étude a réussi à percevoir, trois motivations principales qui ont conduit les femmes à rejoindre leur groupe : (i) le besoin d'échanger avec d'autres femmes agricultrices, (ii) le désir de participer à des activités pour développer leurs compétences (formations techniques et psychosociales) ou pour leur bien-être (ateliers de développement personnel, loisirs), (iii) par simple curiosité, sans attentes particulières. De nombreuses participantes ont initialement éprouvé de la méfiance envers la non-mixité entre femmes, mais ont rapidement réalisé que leurs craintes étaient basées sur des stéréotypes erronés et ont constaté que le groupe leur était bénéfique.

Il convient de souligner que, bien que la non-mixité entre femmes soit un facteur commun aux trois groupes étudiés, on remarque que leur évolution graduelle n'est pas obligatoirement similaire en termes d'actions, de politisation, de moyens utilisés et de modalités de l'action collective entre ces groupes. Ceci s'explique par le fait que les groupes présentent une mixité différente tant entre les groupes qu'à l'intérieur de la catégorie “femme”. En effet, les profils varient en termes de parcours professionnel, d'origine sociale, de génération et de systèmes de production. Par conséquent, les différentes dynamiques sont façonnées par les besoins des participantes, l'implication des animateurs et des animatrices et également par les ressources disponibles, qui varient en fonction de l'époque et du contexte politique.

En conséquence, l'étude démontre que les groupes non-mixtes auxquels les femmes interrogées participent sont des espaces ressources qui engendrent des changements dans leurs sphères personnelles et/ou professionnelles, en favorisant leur empowerment (cf Annexe 1). L'accès à ces espaces ressources et l'empowerment qui en découle permettent de surmonter des difficultés telles que l'isolement, le sentiment de ne pas être compris ou légitime, les appréhensions et la timidité, tout en comblant les lacunes en compétences induites par les inégalités et le sexisme persistants dans le milieu agricole. En promouvant l'empowerment des femmes, les groupes non-mixtes agissent comme un levier pour contrer les asymétries de pouvoir liées au patriarcat, en renforçant l'estime de soi et la capacité d'agir des femmes, tant à l'échelle individuelle que collective (Dupuy 2021).

En somme, si le modèle actuel du néolibéralisme dans l'alimentation et l'agriculture se poursuit, l'ensemble des paysans et des paysannes continueront d'être chosifiés et exploités. Dans ce paradigme oppressif, le travail des femmes sera doublement exploité et la violence à laquelle elles sont confrontées continuera d'être encouragée, tolérée et naturalisée (Seibert et al. 2019).

Ainsi, l'équité entre les individus au sein de l'agroécologie apparaît comme source de résilience profondément bénéfique. En effet, l'apprentissage et le partage des connaissances étant au cœur de l'agroécologie, celle-ci peut offrir aux femmes des espaces pour travailler en solidarité et gagner des moyens de subsistance, des revenus et de l'autonomie au niveau de la production, de la reproduction et de la communauté. Dès lors, les femmes migrantes, par leur implication dans des réseaux agroécologiques portés par des groupes en non-mixité choisie, pourront s'extraire des situations d'isolement et affirmer leur propre identité et leurs connaissances (Dahache 2010).

Conclusion

Dans ce mémoire, nous avons observé que les capacités, tant territoriales qu'individuelles, sont influencées par l'autonomie d'actions et les opportunités sociales. Les capacités étant un élément essentiel à la résilience, la vulnérabilité s'accroît lorsqu'elles sont compromises. En ce sens, le développement socialement durable se distingue comme une alternative au développement durable permettant de lutter contre la vulnérabilité grâce à l'appréhension et au renforcement des capacités. Néanmoins, pour se concrétiser, le développement socialement durable doit être porté par des politiques de développement territorialisées telles que la transition agroécologique.

En effet, ces dernières doivent, d'une part, être à destination des femmes, pour lutter contre les inégalités de genre, et plus spécifiquement des femmes migrantes, pour permettre la réappropriation de leurs compétences pour qu'elles puissent devenir les actrices de leurs propres projets et subvenir à leurs besoins. Elles seront alors à même de s'engager dans la revendication d'intérêts stratégiques tels que la lutte contre l'isolement, la discrimination, le racisme, la pauvreté et la préservation du patrimoine naturel, pour s'ancrer définitivement dans leur nouveau territoire.

D'autre part, elles permettront de réduire les vulnérabilités des territoires ruraux en les rendant plus autonomes. Pour cela, il sera nécessaire de promouvoir l'accès à la terre pour les petits propriétaires et mettre en place des politiques et des programmes de souveraineté alimentaire pour garantir la sécurité alimentaire de toutes les populations.

Pour toutes ces raisons, la transition agroécologique offre de nombreuses opportunités pour les zones rurales et ses habitant.e.s en termes de création d'emplois, de protection de l'environnement et de renforcement des capacités locales. Grâce à cette encapacitation, les territoires et les populations des zones rurales pourront faire face aux défis climatiques et économiques, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et des inégalités territoriales. Toutefois, cette étude a permis de souligner que l'agroécologie devait s'inscrire dans une perspective féministe pour prétendre atteindre un développement socialement durable bénéfique pour tous et toutes.

Cependant, les chances que l'agriculture agroécologique soit plus largement mise en œuvre dépendent des facteurs sociaux, politiques, économiques et motivationnels qui influencent la transition vers l'agroécologie. Afin d'évaluer ces chances, il est impératif de

répondre aux questions relatives aux limites potentielles telles que : si l'agroécologie est plus largement mise en œuvre, de quelle importance peut être l'extension de l'agroécologie et de sa capacité à assurer la sécurité alimentaire ? (Lacey 2015). De plus, si nous convenons que la PAC, au vu de ses engagements, constitue davantage une menace pour la transition agroécologique, alors par quel autre moyen l'agroécologie peut-elle se développer ?

D'autre part, la mise en relation de la question environnementale et climatique avec le rôle des femmes migrantes en France, reste encore peu développée dans le monde académique et politique en français. En effet, des mouvements d'intégration des femmes dans la transition agroécologique ont été plutôt observés dans les pays "du Sud", et permettent de mettre en lumière leur rôle clé dans la transition (Laugier 2015). De ce fait, la mise en place d'études questionnant l'articulation entre rôle des femmes et développement de modèles agricoles alternatifs en est à ses prémices. En outre, il serait possible d'entamer de nouvelles recherches autour d'autres outils, en dehors de la non-mixité choisie, pouvant permettre l'émergence d'espace saint pour l'autonomisation des femmes (Dupuy 2021).

Enfin, nous avons pu comprendre grâce à cette étude que l'ensemble des individus ne percevaient pas les mêmes capacités. Ainsi, au sein du groupe "femme" des disparités se distinguent. Par conséquent, il serait intéressant d'étudier la théorie selon laquelle l'agroécologie permet l'encapacitation des individus en se penchant sur d'autres publics avec d'autres vulnérabilités afin de pouvoir constater si l'agroécologie peut se définir comme une opportunité transformatrice universelle.

Annexe n°1 : Tableau synthétisant les effets des groupes dans la vie des participantes (NB : En italique, les effets rencontrés dans un groupe seulement)

Les groupes non-mixtes favorisent l'empowerment des femmes		
Pouvoir avec	Pouvoir intérieur	Pouvoir de
Les groupes sont des espaces ressources	Les groupes apportent des bénéfices psychosociaux	Les groupes permettent d'apporter des changements dans les pratiques professionnelles
Accéder à des moyens multiples (formations, ateliers, groupes de parole, exemplarités)	Se sentir soutenue dans les moments de difficultés personnelles pour mieux les surmonter et augmenter son "pouvoir de"	Assumer et oser développer un modèle agricole alternatif
Avoir un espace de rencontre et d'échange autant sur les sphères personnelles que professionnelles	S'ouvrir à d'autres façons d'envisager son quotidien et des solutions à ses difficultés en prenant du recul sur soi, son fonctionnement, grâce aux témoignages et retour des autres, ainsi qu'aux formations	Modifier l'organisation et le rythme travail
Avoir un espace sécurisé (safe-space) où se sentir en confiance et libre de s'exprimer		Renforcer la préservation de la biodiversité et la cultiver
Avoir un espace de sororité et d'amitié	Avoir une meilleure estime de soi et de ses opinions	Développer des compétences techniques directement applicables dans l'EA

Avoir un espace d'activités de loisir	Augmenter son assurance pour se reconnaître comme agricultrice/paysanne légitime de prendre sa place dans son EA	Mieux s'équiper sur sa ferme et prendre soin de son corps (santé et praticité)
Les groupes permettent d'obtenir et de développer un réseau social	Prendre conscience de l'importance de prendre soin de soi	Oser parler des questions de genre avec son entourage
Rompre avec l'isolement en rencontrant des femmes qui vivent le même quotidien agricole	Développer un rapport à soi nouveau en tant que femme (revalorisation du féminin)	Les groupes permettent d'apporter des changements dans les pratiques personnelles
Développer un réseau d'entraide professionnelle	Les groupes permettent d'augmenter la réflexivité et d'amener des nouvelles valeurs et visions du monde	Affirmer ses opinions et oser se mettre en avant
Développer des liens d'amitié profonds qui persistent hors du groupe et se sentir appartenir à un groupe bienveillant	Conscientiser comment se traduisent les dynamiques du genre, les stéréotypes, rapports de pouvoir asymétriques et le sexisme dans le monde agricole et dans sa vie	<i>Se re répartir les tâches ménagères</i>
Œuvrer pour l'émancipation des femmes hors du groupe	Développer une conscience écologique, une conscience des enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire	<i>Mettre en place des gestes écologiques dans son quotidien et réorienter son pouvoir d'achat</i>
Initier des actions avec le groupe pour éviter à d'autres femmes de subir le sexisme et le "pouvoir sur"		<i>Développer des projets personnels : ludique, créatif</i>
Veiller à ce que les femmes hors du groupe ne subissent pas le sexisme		

Mettre en place des démarches collectives avec des populations non-agricoles	S'ouvrir et concevoir d'autres fonctionnements relatifs au métier et mieux comprendre son rapport au travail
<i>Faire du lien avec des femmes rurales non-paysannes et néo-rurales et les intégrer au territoire</i>	Prendre le temps de mieux réfléchir à la place qui pourra être trouvée avant de se lancer dans un projet d'installation
<i>Impliquer et œuvrer avec des femmes non-paysannes dans le militantisme agricole pour plus d'agroécologie et de justice sociale</i>	Développer un rapport aux autres différent (importance d'être entourée, la sororité est possible)

Source 1 : Flora Dupuy. *Le rôle des groupes en non-mixité choisie de femmes agricultrices et rurales dans la transition agroécologique : étude sur des groupes de femmes de CIVAM locaux. Agriculture, économie et politique.* p 73-74. 2021.

Bibliographie

Acosta B G et Quintero C M. 2022. « Femmes activistes en construction : corporalités racialisées et imaginaires de la lutte féministe dans le contexte de la migration ». *L'Ordinaire des Amériques*, no 228 (mars). <https://doi.org/10.4000/orda.7409>.

Aknin A, Géronimi V, Schembri P, Froger G, et Méral P. 2002. « Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable » ». In *Développement durable ?*, édité par Martin J-Y, 51-71. IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.6771>.

Allaire G. 1989. « Le développement rural et la politique agricole de transition : quel paradigme alternatif au productivisme ? » *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, no 22: 167-88. <https://doi.org/10.7202/1034027ar>.

Altieri M. 2002. « Agroecology: The Science of Natural Resource Management for Poor Farmers in Marginal Environments ». *Agriculture, Ecosystems & Environment* 93 (1): 1-24. [https://doi.org/10.1016/S0167-8809\(02\)00085-3](https://doi.org/10.1016/S0167-8809(02)00085-3).

Ambrosi P, et Hallegatte S. 2005. « Changement climatique et enjeux de sécurité ». <https://hal.science/hal-00866405>.

Anderson C R, Bruil J, Chappell M J, Kiss C, et Pimbert M P. 2021. *Agroecology Now!: Transformations Towards More Just and Sustainable Food Systems*. Cham: Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-61315-0>.

Arrow K J, Sen A, et Suzumura K. 2010. *Handbook of Social Choice and Welfare : Volume 2*. Elsevier Science. <https://univ.scholarvox.com/catalog/book/docid/88812028?searchterm=Sen,%20Amartha>.

Arslan A, Belotti F, et Lipper L. 2016. « Smallholder Productivity under Climatic Variability: Adoption and Impact of Widely Promoted Agricultural Practices in Tanzania ».

Attanasio O, et Binelli C. 2004. « Inégalités, croissance et politiques redistributives ». *Afrique contemporaine* 211 (3): 107-39. <https://doi.org/10.3917/afco.211.0107>.

Auroi C, et Yépez del Castillo I. 2006. *Économie solidaire et commerce équitable : Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine*. Presses univ. de Louvain.

Ballet J, Dubois J-L, et Mahieu F-R. 2004. « À la recherche du développement socialement durable: concepts fondamentaux et principes de base ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, no Dossier 3 (février). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1165>.

Ballet J, Kouamékan Koffi J-M, et Kouadio Koména B. 2016. « Les Objectifs du Millénaire pour le développement : une opérationnalisation du droit au développement

et au-delà ? » Mondes en développement 174 (2): 49-62.
<https://doi.org/10.3917/med.174.0049>.

Ballet J, et Mahieu F-R. 2009. « Capabilité et capacité dans le développement : repenser la question du sujet dans l'oeuvre d'Amartya Sen ». Revue Tiers Monde 198 (2): 303-16. <https://doi.org/10.3917/rtm.198.0303>.

Barbarot A-S, Renard T, Vollet D, Lepicier D, Berriet-Sollicec, et Tiveyrat D. 2013. « Propositions méthodologiques pour mesurer la territorialisation des projets de développement rural ». Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires, no 336 (juillet): 81-88. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3985>.

Barkaoui A, Daniel K, et Butault J-P. 2009. « Chapitre 5 - Impact territorial de la réforme de la Pac de 2003. Enjeux du découplage ». In Politiques agricoles et territoires, 119-40. Update Sciences & Technologies. Versailles: Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quæ.aube.2009.01.0119>.

Beck E, et Glatron S. 2009. « Vulnérabilité socio-spatiale aux risques majeurs : l'approche du géographe », janvier.

Behaghel, L. 2008. « La pauvreté et l'exclusion sociale dans les zones rurales ».

Bénicourt E. 2001. « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale ». Études rurales 159-160 (3-4): 35-53. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.68>.

Bénitez F. 2018. « Faire face ou vivre avec les catastrophes ? Capacités d'adaptation et capacités dans les trajectoires de résilience individuelles et territoriales au sein de l'espace Caraïbe ». Phdthesis, Université Paul Valéry - Montpellier III. <https://theses.hal.science/tel-02147507>.

Berriet-Sollicec M et Trouvé A. 2010. « Chapitre 13 - La politique agricole commune est-elle territoriale ? » In Les mondes agricoles en politique, 397-413. Académique. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.hervi.2010.01.397>.

Bertrand N. 2006. « Diversité des espaces ruraux et place de l'agriculture ». Sciences Eaux & Territoires, no Spécial Ingénieries-EAT-23 (octobre): 53-61.

Bonnotte C. 2021. « Les politiques agricoles et de développement rural en Europe : Pour une agriculture au service de l'attractivité des territoires ? » Les politiques agricoles et de développement rural en Europe, 1-198.

Bontron J-C. 1993. « Les zones fragiles, du concept à l'identification » Cahiers de Fontenay, 281-289

Bougeard P et Chartier L. 2021. « Précarité et agriculture ». CIVAM. 2021.

Bourdillon, Jacques. 2000. « Un défi pour le XXIe siècle : satisfaire les besoins des générations futures ».

Bourgeois L et Pouch T. 1993. « La politique agricole commune : une politique réduite au marché ». Revue de l'OFCE 43 (1): 365-98. <https://doi.org/10.3406/ofce.1993.1308>.

Bowles S, Durlauf S, et Hoff K. 2011. « Poverty Traps ». In *Poverty Traps*. Princeton University Press. <https://doi.org/10.1515/9781400841295>.

Brodiez-Dolino A. 2015. « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique ». *Informations sociales* 188 (2): 10-18. <https://doi.org/10.3917/inso.188.0010>.

Butault J-P, Gohin A, et Guyomard H. 2006. « Des repères historiques sur l'évolution de la politique agricole commune ». In *Les soutiens à l'agriculture : Théorie, histoire, mesure* Ed. 1, 85-118. Versailles: Inra. <https://univ.scholarvox.com/book/40000926>.

Cartier S. 2020. « Vulnérabilité et territoires ». *Natures Sciences Sociétés* 28 (2): 192-208. <https://doi.org/10.1051/nss/2020032>.

Casas L O. 2005. « Femmes, actrices des mouvements migratoires ». In *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, édité par Fenneke Reysoo et Christine Verschuur, 35-54. Cahiers genre et développement. Genève: Graduate Institute Publications. <https://doi.org/10.4000/books.iheid.5701>.

Châabane N. 2008. « Diversité des mouvements de « femmes dans l'immigration » ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, no 16 (janvier): 231-50. <https://doi.org/10.4000/cedref.601>.

Champetier Y. 2003. « L'Europe et le développement rural. Une profonde mutation de la politique agricole est engagée, pour mieux intégrer les territoires ruraux. Mais l'idée de "découpler" les aides à la production se heurte à de fortes résistances. » *Revue Projet* 274 (2): 59-67. <https://doi.org/10.3917/pro.274.0059>.

Châtel V et Roy S. 2008. *Penser la vulnérabilité : Visages de la fragilisation du social*. Presses de l'Université du Québec. <https://univ.scholarvox.com/catalog/book/docid/88801755?searchterm=1%27exclusion>.

Chatellier V. 2020. « Le paiement redistributif et le plafonnement des aides directes : deux outils de la PAC favorables aux petites exploitations agricoles françaises ? » *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, no 372 (juin): 137-51. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7841>.

Chevalier P et Dedeire M. 2014. « Application du programme leader selon les principes de base du développement local ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, no 342 (juillet): 9-25. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4382>.

Codeluppi Z. 2013. « La migration féminine à l'épreuve du genre : progression ou régression de la condition féminine ? » *Le Globe. Revue genevoise de géographie* 153 (1): 115-28. <https://doi.org/10.3406/globe.2013.6505>.

Confédération Paysanne. 2015. « L'agriculture, laboratoire d'exploitation des travailleurs migrants saisonniers ».

Cortes G et Pesche D. 2013. « Territoire multisitué ». *L'Espace géographique* 42 (4): 289-92. <https://doi.org/10.3917/eg.424.0289>.

Coudel E, Devautour H, Soulard C T, et Faure G. 2012. « Introduction - Repenser l'innovation pour le développement durable ». In *Apprendre à innover dans un monde incertain Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation*, 1-5.

Dahache S. 2010. « Chapitre 3 - La singularité des femmes chefs d'exploitation ». In *Les mondes agricoles en politique*, 93-110. Académique. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.hervi.2010.01.093>.

Dahinden J, Rosende M, Benelli N, Hanselmann M, et Lempen K. 2007. « Migrations : genre et frontières – frontières de genre ». *Nouvelles Questions Féministes* 26 (1): 4-14. <https://doi.org/10.3917/nqf.261.0004>.

D'Alessandro C, Levy D et Regnier T. 2021. « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – La France et ses territoires ». INSEE. 29 avril 2021. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>.

Darly S, Hochedez C, Le Gall J, Poulot M, et Aragau C. 2021. « L'activité agricole, une ressource pour la circulation ou l'ancrage des migrants ? Exploration bibliographique du lien entre agriculture et migration en France ». *Cahiers Agricultures* 30: 10. <https://doi.org/10.1051/cagri/2020045>.

Dauphinais, J, B Lawrence, N Newall, D Ramsey, C Waddell- Henowitch, et R Herro. 2022. « Rural Older Adults' Resilience in the Context of COVID-19 ». *Social Science & Medicine* 306 (août): 115153. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2022.115153>.

Dechambre B. 2007. « La Pac et le développement rural ».

Demeulenaere E, et Bonneuil C. 2010. « Chapitre 2 - Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne ». In *Les mondes agricoles en politique*, 73-92. Académique. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.hervi.2010.01.073>.

Demeulenaere E, Rivière P, Hyacinthe A, Baltassat R, Baltazar S, Gascuel J-S et Lacanette J . 2017. « Des recherches participatives dans la production des savoirs liés à l'environnement – La sélection participative à l'épreuve du changement d'échelle. À propos d'une collaboration entre paysans sélectionneurs et généticiens de terrain ». *Natures Sciences Sociétés* 25 (4): 336-46. <https://doi.org/10.1051/nss/2018012>.

Détang-Dessendre C et Guyomard H. 2020. *Quelle politique agricole commune demain ?* Ed. 1. Editions Quae. <https://univ.scholarvox.com/catalog/book/docid/88902111?searchterm=Quelle%20politique%20agricole%20commune%20demain>.

Diallo I. 2019. « Discrimination raciale ou distinction en fonction de l'expérience professionnelle ? Des ambiguïtés qui posent question ». *Les cahiers de la LCD* 10 (2): 73-90. <https://doi.org/10.3917/clcd.010.0073>.

DIAN et DGEF. 2021. « Rapport d'activité 2021 de la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité ».

Dos Santos S et Wayack Pambè M. 2016. « Les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'accès à l'eau et les rapports de genre ». *Mondes en développement* 174 (2): 63-78. <https://doi.org/10.3917/med.174.0063>.

Dubois J-L et Mahieu F-R. 2002. « La dimension sociale du développement durable : Réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ? »

Dupraz P, Léon Y et Pech M. 2001. « Soutien public à l'agriculture et au développement rural: l'équité introuvable? » *Économie rurale* 262 (1): 109-16. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2001.5236>.

Dupuy F. 2021. « Le rôle des groupes en non-mixité choisie de femmes agricultrices et rurales dans la transition agroécologique : étude sur des groupes de femmes de CIVAM locaux ». CIVAM , 75012 Paris. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03925324>.

Duvernoy I, Jarrige F, Moustier P et Serrano J. 2005. « Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? » *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, no 8.

FAO. 2010. « Nouvelles: Biodiversité végétale: l'utiliser ou la perdre ». FAO. 2010. <https://www.fao.org/news/story/fr/item/46804/icode/>.

——— 2016. « Climate change and food security risks and responses ». <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources/details/en/c/427091/>.

Foray P. 2017. « Autonomie ». *Le Télémaque* 51 (1): 19-28. <https://doi.org/10.3917/tele.051.0019>.

Fosse J, Aussilloux V, Grémillet A et Mesqui B. 2019. « Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique », 19-35.

Freedman J et Jamal B. 2008. « Violence à l'égard des femmes migrantes et réfugiées dans la région euro-méditerranéenne ».

Fusco A. 2007. « La Pauvreté. Un concept multidimensionnel ». Editions l'Harmattan. <https://liser.elsevierpure.com/fr/publications/la-pauvret%C3%A9-un-concept-multidimensionnel>.

Ennuyer, B. 2017. « La vulnérabilité en question ? » *Ethics, Medicine and Public Health* 3 (3): 365-73. <https://doi.org/10.1016/j.jemep.2017.06.002>.

Gaimard M. 2019. « Introduction. Les dimensions territoriales des vulnérabilités ». *Populations vulnérables*, no 5 (mars): 9-17. <https://doi.org/10.4000/popvuln.991>.

Galvão F A. 2018. « Women in Brazil Build Autonomy with Agroecology ». 2018. <http://www.cultivatecollective.org/in-practice/women-in-brazil-build-autonomy-with-agroecology/>.

Gasper D. 2009. « From valued freedoms, to politics and markets the capability approach in policy practice ». *Revue Tiers Monde* 198 (2): 285-302. <https://doi.org/10.3917/rtm.198.0285>.

Gendron, C. 2005. « Le développement durable entre durabilité et développement ». In *Le développement durable: quels progrès, quels outils, quelle formation ?*, 63-67.

Giraut F. 2008. « Conceptualiser le territoire ». *Historiens et Géographes* 403 (janvier).

Guérin I, Hersent M et Fraisse L. 2011. « Femmes, économie et développement ». In *Femmes, économie et développement*, 7-27. *Sociologie économique*. Toulouse: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.gueri.2011.01.0007>.

Guérin-Pace F et Guermond Y. 2006. « Identité et rapport au territoire ». *L'Espace géographique* 35 (4): 289-90. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0289>.

Horgues-Debat J. 2014. « Innover dans l'organisation des services existants, oser la transversalité pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux ». *Pour* 221 (1): 163-68. <https://doi.org/10.3917/pour.221.0163>.

Hugon P. 2016. « Du bilan mitigé des Objectifs du Millénaire pour le développement aux difficultés de mise en œuvre des Objectifs de développement durable ». *Mondes en développement* 174 (2): 15-32. <https://doi.org/10.3917/med.174.0015>.

INSEE. 2021. « L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>.

Janicot S, Aubertin C, Bernoux M, Dounias E, Guégan J-F, Lebel T, Mazurek H, Sultan B et Reinert M. 2015. « Chapitre 16 - Le développement agricole à l'aune du changement climatique ». In *Changement climatique*, 205-17. IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.29452>.

Jarrige F, Thinon P et Nougarèdes B. 2006. « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* août (3): 393-414. <https://doi.org/10.3917/reru.063.0393>.

Kefi, S, Rizzo D, et. Dubois M J-F. 2022. « Définir l'agroécologie comme sous-ensemble du développement durable ». <https://doi.org/10.5281/zenodo.5856386>.

Khadse A. 2017. « Women, agroecology & gender equality ».

Kourtessis-Philippakis G. 2011. « La notion de territoire : définitions et approches ». *Cahiers archéologiques de Paris* 1, 7-13.

Kuklys W et Robeyns I. 2005. « Sen's Capability Approach to Welfare Economics ». In *Amartya Sen's Capability Approach: Theoretical Insights and Empirical Applications*, édité par Wiebke Kuklys, 9-30. *Studies in Choice and Welfare*. Berlin, Heidelberg: Springer. https://doi.org/10.1007/3-540-28083-9_2.

- Lacey H. 2015. « Agroécologie : la science et les valeurs de la justice sociale, de la démocratie et de la durabilité ». Traduit par Mathias Lefèvre. *Écologie & politique* 51 (2): 27-39. <https://doi.org/10.3917/ecopo.051.0027>.
- Larcher S. 2017. « “Nos vies sont politiques !” L’afroféminisme en France ou la riposte des petites-filles de l’Empire ». *Participations* 19 (3): 97-127. <https://doi.org/10.3917/parti.019.0097>.
- Larrère R. 1998. « Amartya Sen, Éthique et économie, et autres essais. Paris, PUF (coll. Philosophie morale, traduit de l’anglais), 1993. » *Revue d’Études en Agriculture et Environnement* 46 (1): 215-20.
- Laugier S. 2015. « Care, environnement et éthique globale ». *Cahiers du Genre* 59 (2): 127-52. <https://doi.org/10.3917/cdge.059.0127>.
- Loubet F, Dissart J-C et Lallau B. 2011. « Contribution de l’approche par les capacités à l’évaluation du développement territorial ». *Revue d’Économie Régionale & Urbaine* octobre (4): 681-703. <https://doi.org/10.3917/ru.114.0681>.
- Mahieu F-R. 2006. « Vers une rationalisation économique de la philosophie ? La théorie des capacités d’Amartya Sen ». ———. 2011. « Vulnérabilité, souffrance et sous- développement humainement durable ».
- Mathis C-F, Frioux S, Dagenais M, et Walter F. 2016. « Vulnérabilités environnementales : perspectives historiques ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, no Volume 16 numéro 3 (décembre). <https://doi.org/10.4000/vertigo.17993>.
- Meynard J-M. 2012. « Chapitre 4 - Innover dans les systèmes de culture et de production ». In *Apprendre à innover dans un monde incertain Concevoir les futurs de l’agriculture et de l’alimentation*, 77-95.
- Moreau de Bellaing L. 1999. « Christine Delphy, L’ennemi principal. I, Économie politique du patriarcat », *Nouvelles questions féministes*, 136-37.
- Morice A et Michalon B. 2008. « Les migrants dans l’agriculture : vers une crise de main-d’oeuvre ? » *Études rurales*, no 182 (juillet): 9-28.
- Morokvasic M. 2008. « Femmes et genre dans l’étude des migrations : un regard retrospectif ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d’enseignement, d’études et de recherches pour les études féministes*, no 16 (janvier): 33-56. <https://doi.org/10.4000/cedref.575>. ———. 2015. « La visibilité des femmes migrantes dans l’espace public ». *Hommes & Migrations* 1311 (3): 7-13. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3234>.
- Morokvasic M et Catarino C. 2008. « Women, Gender, Transnational Migrations and Mobility. State of the Art, France ».

Noël G. 1997. « La Politique Agricole Commune (PAC). Ruptures et continuités dans l'histoire de l'Europe rurale ». *Histoire & Sociétés Rurales* 8 (1): 121-45. <https://doi.org/10.3406/hsr.1997.1036>.

Oliver T H., Heard M S, Isaac N J.B, Roy D B, Procter D, Eigenbrod F et Freckleton R. 2015. « Biodiversity and Resilience of Ecosystem Functions ». *Trends in Ecology & Evolution* 30 (11): 673-84. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2015.08.009>.

Orsetta C, De Serres A et Ruiz N. 2014. « Croissance et inégalités : une relation étroite ». OCDE. <https://www.oecd.org/fr/economie/croissance-inegalites-relation-etroite.htm>.

Ouali N. 2004. « Mondialisation et migrations féminines internationales ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, no 12 (janvier): 101-13. <https://doi.org/10.4000/cedref.545>.

Passet, R. 1996. « Chapitre I. Les instruments et la mesure ». In *L'Économique et Le Vivant*, 153-93. Hors collection. Paris: Economica. <https://www.cairn.info/l-economique-et-le-vivant--9782717831047-p-153.htm>.

Patton Salinas I. 2011. « Résilience et empowerment au Collectif des Femmes à Louvain-la-Neuve (Belgique) ». *Les Politiques Sociales* 1-2 (1): 85-100. <https://doi.org/10.3917/lps.111.0085>.

Paugam S. 2005. « Les formes élémentaires de la pauvreté », 2005. <https://doi.org/10.3917/ae.236.0070>.

Potot S. 2010. « Chapitre 9 - La précarité sous toutes ses formes : concurrence entre travailleurs étrangers dans l'agriculture française ». In *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers*, 201-23. *Hommes et sociétés*. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.moric.2010.01.0201>.

———. 2012. « Mondialisation et construction d'un marché du travail multi-ethnique : enquêtes dans le maraîchage européen ». In *Travail, compétences et mondialisation*, 169-80. *Recherches*. Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.mend.2012.01.0169>.

Requier-Desjardins D. 2009. « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, no Dossier 12 (janvier). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.7852>.

Réseau européen des migrations. 2021. « L'intégration des femmes migrantes : politiques et mesures ». 2021. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/Focus/L-integration-des-femmes-migrantes-politiques-et-mesures>.

Ricoeur P. 2004. « Parcours de la reconnaissance ».

Rieutort L. 2009. « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture ». *L'Information géographique* 73 (1): 30-48. <https://doi.org/10.3917/lig.731.0030>.

Rochdi G. 2020. « Les transitions écologiques et la Politique agricole commune », 1-6.

Rousseau S. 2002. « Capabilités, risque et vulnérabilité ».

Sabau C, Blasquie-Revol H et Lenain M-A. 2010. « Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service ». *Gérontologie et société* 33 / 135 (4): 239-58. <https://doi.org/10.3917/gs.135.0239>.

Salmon S et Akimowicz M. 2022. « Commodification vs. patrimonialisation? A community capitals framework for assessing digital technologies. The case of Southern Rural Manitoba, Canada ».

Seibert I G, Talat Sayeed A, Georgieva Z et Guerra A. 2019. « Without feminism, there is no ecology », 16.

Sen A. 2004. « Elements of a Theory of Human Rights ». *Philosophy & Public Affairs* 32 (4): 315-56. <https://doi.org/10.1111/j.1088-4963.2004.00017.x>.

Servigne P. 2012. « Agriculture biologique, agroécologie, permaculture. Quel sens donner à ces mots ? »

Simon M, Colson L, Galtier N, Boutonet A, Berland A-S, Vidal A et Magrini M-B. 2021. « Résilience », mars. <https://doi.org/10.17180/y2hz-a998>.

Stewart F et Deneulin S. 2002. « Amartya Sen's Contribution to Development Thinking ». *Studies in Comparative International Development* 37 (2): 61-70. <https://doi.org/10.1007/BF02686262>.

Talpin J. 2018. « La non-mixité : une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes ». *Les Cahiers du Développement Social Urbain* 68 (2): 30-31. <https://doi.org/10.3917/cdsu.068.0030>.

Teulières L et Souchet F. 2008. « Histoire des immigrations en région Midi-Pyrénées ». *Hommes & Migrations*, 152-66.

Treillet S. 2016. « L'arrière-plan théorique des Objectifs du Millénaire pour le développement : une occultation de la dynamique du développement ? » <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2016-2-page-33.htm>.

Vachon, B. 1995. « La mutation des espaces ruraux: nouvelles réalités, nouveau mode d'emploi ». In *Et les régions qui perdent ?*, 357-75.

Van Der Ploeg J D. 2012. *The New Peasantries*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781849773164>.

Verschuur C. 2009. « Orientalisme dans les études genre ? Les apports des théories et pratiques des « autres » femmes et organisations de femmes ». In Vents d'Est, vents d'Ouest, édité par Christine Verschuur, 13-19. Graduate Institute Publications. <https://doi.org/10.4000/books.iheid.6296>.

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
I. Femmes migrantes en territoires ruraux, des vulnérabilités exacerbées ?.....	7
A. Le territoire rural.....	7
1. Vers une définition de La vulnérabilité territoriale.....	7
2. Les causes de la fragilité des territoires.....	9
3. Les zones rurales particulièrement sensibles.....	9
B. Les femmes immigrantes.....	13
1. Les inégalités : important facteur de vulnérabilité.....	13
2. La sous-évaluation des capacités des femmes migrantes.....	14
3. Les Femmes du Sud, actrices de leur émancipation.....	17
4. Un exemple d'action de valorisation : le Collectif des Femmes.....	18
II. Un développement socialement durable pour atténuer la vulnérabilité.....	20
A. Comprendre les capacités.....	20
1. Le développement durable sous-estime volet social.....	21
2. L'approche par les capacités pour appréhender la vulnérabilité.....	23
3. Vers la notion de capacités territoriales.....	28
B. L'enjeu des politiques de développement pour assurer la durabilité sociale.....	31
1. La lutte contre la pauvreté ne suffit pas pour assurer la durabilité.....	31
2. La croissance, inhibiteur ou accélérateur de précarité ?.....	33
3. Des innovations sociales pour l'autonomie des femmes migrantes.....	35
III. L'agroécologie pour réduire la vulnérabilité environnementale et sociale des territoires ruraux.....	38
A. La PAC, impacts et limites sur le développement rural.....	38
1. Un soutien au prix déconnecté du développement rural.....	38
2. Création des piliers de PAC pour répondre à des nouvelles exigences.....	40

3. Second pilier : développement rural ou agriculture durable ?	42
Graphique 1. Évolution du budget annuel de la PAC et de sa structure entre 1980 et 2027, en milliards d'euros courant (axe de gauche) et en pourcentage du produit national brut de l'Union européenne.....	44
B. L'agroécologie comme outil de résilience pour les territoires ruraux	46
1. Un système agricole devenu vulnérable.....	46
2. Le changement climatique menace notre sécurité alimentaire.....	47
3. Renforcer la résilience des systèmes agricoles	48
4. La nécessité d'un environnement institutionnel favorable.....	49
C. L'agroécologie, un objectif socialement durable	50
1. Le système industriel favorise le recours à une main d'œuvre migrante	51
2. Agroécologie et autonomisation.....	52
3. L'agroécologie féministe.....	53
4. La non-mixité choisie : prendre conscience de son genre pour s'émanciper	54
Conclusion	57
Annexe	59
Annexe n°1 : Tableau synthétisant les effets des groupes dans la vie des participantes (NB : En italique, les effets rencontrés dans un groupe seulement)	59
Bibliographie.....	62
Table des matières.....	72
Résumé.....	74
Abstract	74

Résumé

Ce mémoire a pour objectif d'étudier comment des objets en proie à la vulnérabilité peuvent enrichir leur capacité d'autonomie grâce à des politiques sociales permettant leur émancipation. Pour illustrer ces propos, nous allons nous pencher sur les femmes immigrées et les territoires ruraux, tous deux fragiles, invisibilisés, mais avec des potentialités fortes. Ainsi, nous verrons que renforcer la résilience du système agro-industriel actuel, notamment grâce à la transition agroécologique, est une opportunité pour atteindre un développement socialement durable.

Abstract

The aim of this thesis is to study how vulnerable things might increase their capability for autonomy thanks to social policies that enable their emancipation. To illustrate this, we will look at immigrant women and rural areas, both of which are fragile and invisible, but with strong potential. Thus, we will observe that it is necessary to strengthen the resilience of the current agro-industrial system, in particular through the agro-ecological transition, to achieve socially sustainable development.